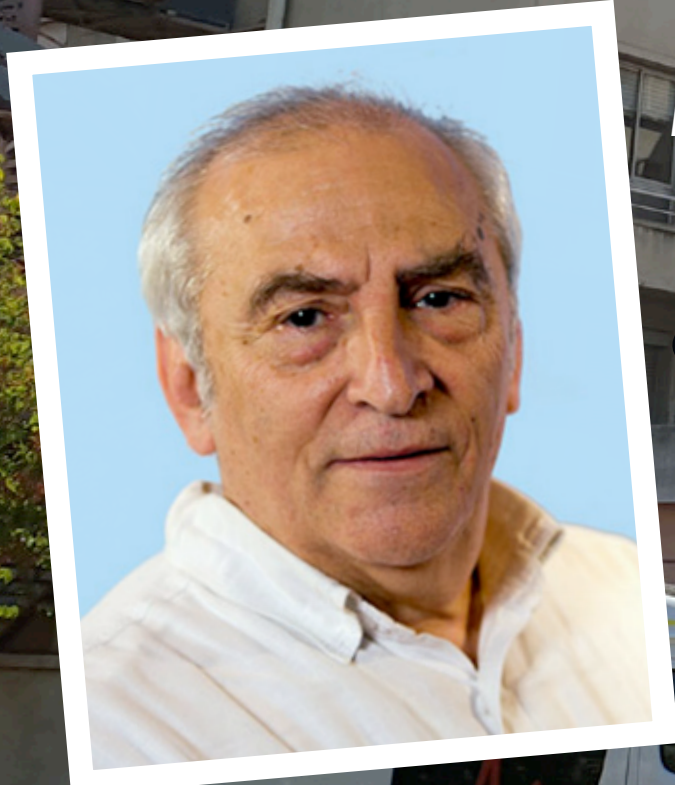




SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



POLITIQUE ET SANTÉ

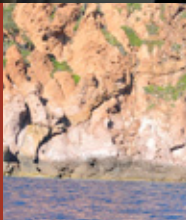
À QUAND UN CHU?

INTERVIEW DE
 FRANÇOIS BENEDETTI P5 À 7

Photo ICN



1,60€



POLITIQUE ENVIRONNEMENT
**VERS UNE
 NOUVELLE RÉSERVE
 NATURELLE DE CORSE**
 P23

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
 ARCHÉOLOGIE P8 • JACQUES FUSINA P10
 AGENDA P26 • RÉTRO P27
 CARNETS DE BORD P28
 ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

SPÉCIAL DEDICACE



À LA UNE
POLITIQUE ET SANTÉ
À QUAND UN CHU?

P5



OPINIONS

ARCHÉO **DES THERMES DANS UN JARDIN**

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

POLITIQUE **VERS UNE NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

RÉTRO **UN ANNU FÀ**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P23

P26

P27

P28

P11

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie

publique, culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

L'ICN recherche

ses correspondants locaux.

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

Ghjuventù brusgiata?

Irispunevuli? L'aghjettivu pò essa esageratu, o micca, pà qualificà u cumpurtamentu di i parsoni ghjovani dipoi a fini di u cunfinamentu. A vulintà di sorta, di fà festa, di campà simpliciamenti hè più forti cà tuttu. Ma, a ghjuventù, à dilla franca, ùn saria micca cusì perfetta in quantu à u rispettu di a distanziazioni fisica è di i gesti contr'à u Coronavirus. Un publicu chì, si sà à u nivellu statisticu, a si franca di a forma a più gravi di a malattia. Ma, ùn impidisci micca ch'ellu rapresenta un periculu seriu pà l'altri. Si rimarca in fatti, durante i campagni di ricerca di u virus inde a pupulazioni, chì i pazienti sò più ghjovani di pettu à calchi mesi fà, è chì u nivellu di ghjenti senza sintomi hè altissimu. Una di i causi di ssa crescita saria a moltiplicazioni di i riunioni fìstivi è soprattuttu quilli in famighja, à l'urighjini di casi aduniti, i famosi clusters. S'è par avà, i parsoni anziani sariani pocu tocchi da ssa cullata di a circulations virali in Francia, hè soca ch'elli ani tinutu un gradu di prudenza più altu, mentri chì i ghjovani facini menu attinzioni. Ma, i più vechji ùn sò micca à l'ascosu quantunqua, postu ch'elli poni essa cuntaminati da i so fighjoli è fighjulini, puru senza chì ss'ultimi t'avissini segni d'infizzioni à a Covid 19. In i Stati Uniti par asempiu, à un mumentu di a crescita forti di i cuntaminazioni, a murtalità ùn hè micca crisciuta subbitu. In Florida, i ghjovani di menu di 35 anni sò stati i primi à essa stati infittati. Ma à partasi da a fini di u mesi di ghjunghju, a tendenza hè cambiata è i parsoni i più anziani ani raprisintatu una prupurzioni di più in più impurtanti di casi novi, inghjinnendu una ricullata di u numaru di morti. In Francia, u ministru di a Saluta, Olivier Véran, hà lampatu parechji chjami à a ghjuventù ss'ultimi ghjorni par ch'ella s'ighi vigilantu, pighjennu un asempiu: in Catalogna, hè dopu à a cuntaminazioni di ghjovani numerosi chì u virus s'hè spartu infini in a pupulazioni... ■ **Santu CASANOVA**

EN LIBERTÉ **DIABLE BOITEUX ET JUSTICE BANCALE**

«*Ils n'ont rien appris ni rien oublié.*» C'est ainsi qu'en 1815 Talleyrand stigmatisa une noblesse de retour d'exil, confite dans ses prérogatives comme si rien n'avait changé en France depuis 1789. De nos jours, la formule reprend du service en un tout autre domaine avec ceux qui, n'ayant discerné en janvier qu'une grippette inerte incapable de franchir la frontière de Vintimille, prétendirent, confrontés aux sinistres résultats de leur errements, que personne n'aurait pu prévoir pareil désastre. Déconfinés et fiers de l'être, psychorigides dans leurs certitudes, ils se vantèrent alors de posséder désormais savoir et moyens médicaux pour endiguer une 2^e vague et la réduire à l'impuissance. Aujourd'hui, les mêmes, confrontés à la menace d'une pénurie de gants pour les soignants et au décalage entre demande et offre des tests de dépistage, se refusent à affronter l'âpre vérité dans un pays à la carte mouche-tée de clusters et où la main droite semble pudiquement ignorer ce que fait le coude droit.

«*Ils n'ont rien appris ni oublié*»... Dupont-Moretti, garde des Sceaux, pourrait-il leur rappeler ce que pensait Me Dupont-Moretti d'une présomption d'innocence bafouée par Sarkozy aux dépens d'Yvan Colonna? Est-il incongru de dire que la dame qui dit avoir des griefs contre le citoyen Darmanin a droit, elle aussi, à la présomption d'innocence? Après avoir connu, dans un récent passé, les résultats édifiants de déclarations sur l'honneur et de confrontations «*les yeux dans les yeux*», est-il inconvenant de prétendre que des conversations au plus haut de l'Etat «*d'homme à homme*» ou de femme à homme ne sauraient représenter d'irréfutables preuves en faveur d'un présumé innocent? Faut-il préciser que les hautes fonctions politiques n'ouvrent droit à aucun passe-droit? Est-il scandaleux de souligner que dans pareille affaire, l'intime conviction d'un ami et à fortiori d'un proche, ne doit pas être divulguée pour plaider à décharge avant procès? Y a-t-il crime de lèse-majesté si on ose penser que le seul fait d'affirmer et de réaffirmer sa confiance à un haut personnage de l'Etat par le biais de déclarations solennelles, de pétition de soutien aux relents corporatistes, toutes trompettes de la renommée embouchées est, qu'on le veuille ou non, de nature à fausser la balance de la Justice pour transformer sans autre forme de procès la présomption d'innocence de la dame en culpabilité avérée?

Elisabeth Moreno, ministre déléguée à l'Egalité femmes-hommes, a récemment déclaré: «*Si M. Darmanin m'a menti, j'en tirerai les conséquences*». Fort bien. Mais encore? Car la formule ressemble à s'y méprendre aux propos prêtés au père de Grossu Minutu. Alors qu'on venait de lui dérober sa brouette, il s'était répandu en invectives contre le voleur inconnu se promettant d'agir fermement si on ne lui rendait pas son bien au plus tôt. Le lendemain et les jours suivants, comme le plaignant n'était toujours pas rentré en possession de son bien, il passa brutalement à l'acte... en s'achetant une nouvelle brouette. Si M. Darmanin lui a menti, Mme Moreno, dont on vante le pragmatisme, achètera-t-elle une conduite à Gérard Darmanin? ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

Tempêtes

Sur une île en mer en plein mois de juillet, une nouvelle tempête vient de souffler. Arrivé tel un éclair, Nicolas Sarkozy est venu présenter et signer son nouveau livre. «Faut-il que la Corse ait joué de malheur pour qu'il soit venu par ici?» ont pu clamer les uns tel un héros shakespearien. Les autres, fidèles, amateurs du genre littéraire ou inconditionnel de l'homme se sont engouffrés par plusieurs centaines dans un vaisseau commercial de la région ajaccienne afin d'apercevoir en coup de vent ou tenter de discuter avec ce capitaine abandonné, par celles et ceux qui l'ont quitté, ou de vaisseau pour qui a besoin de conseils ou en quête de solutions. Vacanciers ou habitants de l'île, ils n'ont pas hésité à attendre des heures durant pour avoir de l'ancien président de la République quelques uns de ses mots délicacés sur un des 250 000 exemplaires imprimés qu'ils liront avec avidité ou simple curiosité, ou bien qu'ils conserveront dans un coin de leur bibliothèque comme précieux souvenir d'un autre temps, celui du monde d'avant.

Pourtant dans ce premier tome, de ce qui est annoncé comme une série sur le quinquennat de l'ancien chef de l'État, pas de réels tumultes qui pourraient déstabiliser les serviteurs passés ou actuels de la République, seulement les confidences d'un homme au deux corps, celui d'un président devenu immortel puisque inscrit dans le grand livre de l'histoire et l'autre tellement mortel qui aimerait tourner définitivement certaines pages.

Bref, cette tempête commerciale voulue improvisée mais savamment médiatisée a réveillé durant le temps d'un après-midi caniculaire, une île devenue très ou trop calme en cet été 2020. Un calme certainement appréciable pour qui rejette ce tourisme de masse qui ne profite pas ou peu aux insulaires. Un calme pourtant effrayant pour celles et ceux qui en vivent et qui tentent avec les moyens du bord de sauver ce qui peut l'être, du fruit de leur travail, avant que la désormais mal nommée «belle» saison cède sa place à l'automne et à une autre tourmente que personne ne peut ignorer et qui de nouveau risque de s'abattre sur les côtes mais aussi sur les terres les plus reculées de la Corse. Une tempête économique sans nom mais qui à l'instar de ces devancières météorologiques, Fabien, Gloria et Hervé et Ciara, cet hiver, pourrait être aussi destructrice. Que de tempêtes cette année, annonciatrices de batailles à mener et à gagner! ■ **Dominique PIETRI**



À QUAND UN CHU?

Médecin généraliste, François Benedetti est maire de Lugo-di-Nazza

et conseiller territorial du groupe Corsica Libera.

Sous son impulsion, un collectif pour la création d'un centre hospitalier universitaire (CHU) en Corse a récemment vu le jour et une pétition a été lancée pour interpeller sur la question du système de santé sur l'île.

Ce collectif travaille aussi, aux côtés de juristes, à constituer un dossier solide afin d'être entendu par le gouvernement.

La demande d'un CHU fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus, et est notamment activement soutenue par le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni.

Propos recueillis par Manon PERELLI



« La question que je pose, au travers ce collectif, c'est de savoir quand, en Corse, on va enfin pouvoir ne plus envoyer nos malades se faire soigner à Marseille, Nice ou Paris. »

Une pétition pour la création d'un CHU en Corse a été lancée le 30 juin dernier. Pourquoi avoir choisi ce moment pour la lancer ?

Cela fait longtemps que l'on constate les carences de l'offre de soins en Corse. La crise de la Covid-19 a malheureusement mis en évidence les faiblesses du développement des structures sanitaires sur notre île et nous a entraîné à chercher un remède à ce déficit de moyens humains et d'installations. La question que je pose, au travers ce collectif, c'est de savoir quand, en Corse, on va enfin pouvoir ne plus envoyer nos malades se faire soigner à Marseille, Nice ou Paris. C'est quelque chose d'in vraisemblable alors que l'on pourrait mettre en place en Corse des structures hospitalières de haut niveau dans toutes les spécialités, en dehors de cas très particuliers qui prendront peut être plus de temps. Très rapidement, on doit pouvoir obtenir, à travers un CHU, l'offre de soins que mérite une population au XXI^e siècle. Aujourd'hui, on a 80 ans de retard sur les structures qui existent dans les autres régions, et la Corse est la seule à ne pas être pourvue d'un CHU !

À ceux qui vous opposent le critère démographique, vous répondez que celui-ci ne tient pas...

En effet, cet argument ne tient pas dans la mesure où il y a des territoires aux démographies similaires qui ont un CHU. C'est le cas de la Martinique, 350 000 habitants, qui possède un CHU. La Guadeloupe, qui se trouve à 30 minutes d'avion, a elle aussi un CHU. Autre exemple caractéristique, Nîmes, qui se situe à 50 kilomètres de Montpellier et une heure de Marseille et possède un CHU de haut niveau pour les 270 000 habitants de son agglomération. De plus, il faut penser qu'en Corse, sur 5 mois de l'année, il y a à peu près 3 millions de touristes qui se succèdent, et que la population est de facto parfois multipliée par 2 ou 3, et peut aller jusqu'à 950 000 habitants.

« Il y a déjà la première année de médecine, il n'y a pas de raison pour que nous n'ayons pas la deuxième et la troisième année très rapidement. »

Vous appelez donc à prendre modèle sur ce qui a pu se faire dans les Dom-Tom ?

Par exemple ! On voit qu'à la Réunion, ils sont arrivés à créer un CHU en 5 ans. Sur cette île, il y a deux hôpitaux, à Saint Denis et Saint Pierre, espacés de 83 km et séparés par une montagne, un peu comme chez nous. En 2007, un premier décret a présenté un projet de fusion de ces deux hôpitaux tout en gardant leur autonomie. Car il ne s'agit pas de déposséder les villes de leurs hôpitaux, mais de créer une organisation administrative de type « assistance publique des hôpitaux » qui va chapeauter cette structure multi-sites, où même des privés peuvent être impliqués. C'est ce qui a été fait à la Réunion. En 2010, ils ont mis en place des formations universitaires, en 2011 ils ont acté par décret la création du centre hospitalier régional de la Réunion, et deux mois après, le 1^{er} janvier 2012, ils ont créé le Centre hospitalier universitaire de la Réunion par fusion du CHR avec l'université, pour ce qui concerne la recherche et la formation.

En termes de délai, la création d'un CHU pourrait donc être envisagée sous un avenir proche ?

Je pense que la démarche politique qui va amener à la création du Centre hospitalier régional et universitaire de Corse est une démarche qui peut aller très rapidement. Il y a déjà des moyens qui existent, comme l'institut universitaire de santé, qui est un atout important de la future fusion. Il y a déjà la première année de médecine, il n'y a pas de raison pour que nous n'ayons pas la deuxième et la troisième année très rapidement. D'ailleurs, on met souvent en avant qu'on commence à avoir un effet de retour des étudiants qui ont fait leur première année de médecine à Corte et qui reviennent s'installer en Corse. Mais c'est le minimum ! Normalement quand on a une école de médecine sur un territoire, 60% des étudiants qui y font leurs études s'y installent. Ce n'est pas le cas chez nous.



Avant l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, sur 22 régions métropolitaines, seules 6 [Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur] comptaient 2 CHU et une seule [Rhône-Alpes] en rassemblait 3. Suite à la réforme territoriale et au passage, début janvier 2016, de 22 à 13 régions métropolitaines, les nouveaux «territoires» de France métropolitaine comptent désormais tous plusieurs CHU, parfois situés à peu de distance les uns des autres. Ou plutôt, presque tous. Alors que la région Auvergne-Rhône-Alpes-en compte 4; que la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie, le Grand Est en réunissent 3 et que les moins bien dotées comme Normandie ou Pays de la Loire en possèdent 2, la Corse se singularise par le fait de n'en posséder aucun.

Selon le Réseau des CHU, ceux-ci représentaient, en 2017, 400 000 emplois dont 100 000 médecins et un budget annuel de fonctionnement de 31,48 Mds€ qualifié de «*manne pour l'économie car 1€ investi dans un CHU génère près de 2€ pour l'économie comme le démontrent toutes les études sur le sujet*». Toujours selon cette même source, les CHU consacrent chaque année plus du tiers de leurs budgets (31% soit 10 Mds d'euros) à des achats à caractère hôtelier, à des dépenses médicales et pharmaceutiques et à la consommation de services qui bénéficient le plus souvent aux entreprises locales. Ils acquittent également impôts et taxes locales à hauteur de 7% de leur budget. Ces sommes qui représentent plus de 2,18 Mds d'euros sont redistribuées sous forme d'infrastructure sur le territoire. ■ AN

Ce CHU, vous le mettez en avant, pourrait aussi être un facteur de développement économique et social pour la Corse...

Absolument! On estime que les retombées directes d'un CHU sur un territoire correspondent à peu près à 66% de leur budget et que leur impact économique global pèse environ 2 fois plus que leurs dépenses de fonctionnement. Il y a un critère de développement économique, d'émancipation, d'ouverture à la jeunesse au niveau scientifique aussi bien en médecine, physique, chimie, etc. Il y a donc la part soins, mais aussi la part universitaire qui va tirer la jeunesse vers le haut. Cela va permettre de donner des chances à cette jeunesse et c'est aussi créateur d'emplois. Tout cela est lié. Et puis aujourd'hui, il y a toujours cette notion qui tend à penser qu'il est mieux de se faire soigner à Marseille ou à Paris. Cette espèce de dépendance d'excellence qu'on met toujours en proposition à la population est dangereuse, car d'abord elle empêche le développement des hôpitaux corses et favorise le sous-équipement. Et puis, deuxièmement, elle donne aux gens une défiance. La population se méfie du système de santé insulaire et c'est un gros problème qu'il faut combattre.

Aujourd'hui, cette pétition recueille déjà près de 3000 signatures. Au-delà de la mobilisation de la société corse, on voit qu'elle reçoit aussi l'adhésion de grands professeurs de médecine du continent. C'est dire si le sujet fait consensus...

Exactement! Nous avons par exemple avec nous le Pr Gastaud, professeur d'ophtalmologie de renom, qui continue son exercice universitaire à Nice et qui est aujourd'hui installé à Folelli. Il y a aussi le Pr Papazian, professeur de réanimation qui est venu récupérer les patients atteints de la Covid-19 à Ajaccio lors de l'opération Tonnerre, qui nous a dit qu'il était à 100% pour la création d'un CHU en Corse. Tout le monde est d'accord sur le fait que c'est incroyable que nous soyons dans cette situation. On va vers un scandale sanitaire en Corse si demain on a une épidémie du type de celle que l'on connaît actuellement. La Covid-19 a frappé des régions largement dotées au niveau hospitalier comme le Grand Est ou la région parisienne, et pourtant ils ont été débordés et même obligés de faire

un hôpital de campagne et d'évacuer des malades vers d'autres régions. En Corse, une épidémie de ce type serait une catastrophe. Nous avons 6,5 lits de réanimation pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale est du double. Nous avons eu la grande chance que l'épidémie, en dehors des deux clusters d'Ajaccio et d'Ile-Rousse, ait été relativement modérée. Si nous avions eu des centaines de malades supplémentaires, nous n'aurions pas su où les mettre et il aurait fallu plus d'une opération Tonnerre.

Selon vous, les mesures récemment prises dans le cadre du Ségur de la santé sont-elles adaptées à la Corse?

Il y a des mesures spécifiques à la Corse mais qui sont a minima, comme la télémédecine, le développement des maisons de santé pluridisciplinaires, la nécessité de former des infirmières spécialisées pour les blocs opératoires, etc. Mais si nous n'avons pas la possibilité de soigner les gens sur place, quelles que soient les mesures que l'on prenne, les gens vont partir. Donc il faut évidemment combattre les déserts médicaux, donner aux médecins les moyens d'être déchargés d'un certain nombre de tracasseries administratives, mais il faut aussi permettre de soigner les gens chez nous.

En tant que maire de Lugo-di-Nazza, comment avez-vous vécu cette épidémie de la Covid-19?

Dans mon village, la Covid-19 n'a pas posé de problème et le confinement a été respecté à la lettre par les quelques habitants qui y vivent à l'année. Nous avons aussi mis en place des aides suffisantes avec un service d'épicerie deux fois par semaine, et distribué des masques dès qu'on a pu les avoir. Une solidarité s'est naturellement mise en place. Par contre, au niveau du territoire, cette épidémie a remis en lumière les carences du système de santé sur la Plaine orientale. C'est aussi une priorité car la côte orientale est la seule zone de Corse à ne pas avoir de structure publique pour les patients, alors que c'est la plus grosse population rurale de Corse. C'est invraisemblable! C'est une revendication que nous n'abandonons pas et que nous allons relancer très prochainement avec le collectif Per a salute in piaghja orientale. ■



MAISON-PIERAGGI : DES THERMES ANTIQUES DANS LE JARDIN

Le bassin et le dolium (jarre servant de citerne une fois en place)

En août, les fouilles préventives s'interrompent. Mais pour quelques courtes semaines seulement: les sols ont tant à raconter encore, et bien d'autres opérations sont envisagées. Avant ces vacances, c'est à Maison-Pieraggi que l'Inrap a ouvert la dernière page en date sur le passé de l'île. Sur un terrain privé, où se construira une villa moderne, les vestiges de thermes antiques ont été mis au jour. Datés du III^e siècle, ils comprennent notamment un bassin parfaitement conservé, le plus grand de ce type trouvé en Corse.

Pour Evelyne Martinetti, propriétaire du terrain, la mise en œuvre de ces fouilles préventives aurait pu apparaître comme un désagrément: la construction est quand même retardée de quelques mois. Pourtant, quand l'ingénieur de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) lui a dit qu'il y avait sur son sol de nombreux débris de tuiles qui laissaient présager d'une occupation très ancienne du site, c'est avec plaisir qu'elle a accueilli les archéologues et qu'elle a suivi le chantier placé sous la direction de Laurent Vidal de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). «*Connaître l'histoire de l'endroit où on vit, avoir dans son jardin des bribes de notre passé commun, c'est merveilleux, sourit-elle. Ce bassin est magnifique! Je vais essayer de le conserver et de le mettre en valeur!*» Elle ne sait pas encore comment. Elle attend l'avis des spécialistes. En effet, si la terre a enfoui les briques deux fois millénaires, elle les a aussi protégées. Leur mise au jour les amène à subir les effets de l'érosion; or la pluie, le vent, le soleil ou le gel ne font pas de cadeaux... «*Dans l'immédiat, on m'a conseillé de le remplir de sable pour le consolider et éviter qu'il ne s'effondre le temps du chantier. Puis nous verrons.*» Dans son futur jardin, ce sont donc les vestiges de thermes anciens, alimentés possiblement par les eaux collectées dans les collines dominant le site, qui se sont révélés. «*Nous avons dégagé les restes d'une abside. Elle ne se trouve pas dans un mur extérieur, comme on peut le voir dans les chapelles romanes mais s'inscrit dans une pièce carrée, ce qui laisse imaginer qu'elle était recouverte d'une coupole,* explique Laurent Vidal. *Le sol est constitué d'un béton de tuileau réalisé à partir de briques ou de tuiles en terre finement hachées et liées à la chaux. Imperméable, il était utilisé dans des lieux humides, comme les thermes.*» Ce qui va dans ce sens aussi, c'est la présence de tessons de céramiques venant d'Afrique du Nord, comme on en trouvait couramment au III^e siècle, mais en nombre

trop restreint pour qu'on se trouve dans une maison d'habitation ou un domaine agricole. Alors quid du bassin parfaitement conservé qui est le «*clou*» de la découverte? «*Lui non plus n'a pas de destination agricole, comme on a pu en voir ailleurs,* note Laurent Vidal. *Il n'était pas destiné au stockage de grains ou de vin. Il était destiné à recueillir les eaux d'écoulement comme le prouve le tuyau en plomb qu'on voit sur son côté. D'autres débris de plomb ont été trouvés, confirmant cette vocation.*» Les eaux étaient sans doute ensuite récupérées et réemployées (lavage des sols, arrosage, etc.).

On accède au fond du bassin par quelques marches et dans un coin, on voit le reste d'un dolium, vaste jarre en terre que les Romains utilisaient pour stocker ou transporter des grains, de l'huile, du vin, de l'eau, etc. Le col est cassé. Il date vraisemblablement d'une époque postérieure: il a été placé dans le bassin après que les thermes aient cessé d'être utilisés. Que contenait-il? Difficile à dire. Selon l'archéologue, «*Des études du revêtement intérieur pourront éventuellement permettre de déterminer quel a été le dernier produit entreposé. Il s'agit cependant d'un dolium relativement petit. Celui-ci ne contient guère plus d'1 m³. Il en existe d'une contenance de 3 000 litres. En Corse, dans des domaines agricoles, on a trouvé des dolia de 1 600 litres.*»

Bientôt, les travaux d'aménagement reprendront sur le site, la nouvelle maison sera construite, mais grâce à l'archéologie préventive, la mémoire du lieu est préservée. Ces fouilles, quand il s'agit d'interventions chez un particulier, sont généralement prises en compte par le Fonds national pour l'archéologie préventive (Fnrap), abondé par la redevance d'archéologie préventive (Rap) que paie toute personne publique ou privée qui prévoit de faire des travaux touchant le sous-sol. La plus grande part des travaux d'aménagement réalisés en Corse concernant souvent des particuliers, ce fonds est souvent sollicité. ■ **Claire GIUDICI**

Laurent Vidal et Evelyne Martinetti sur le chantier





LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

MARE TIRANNU



Marie-Madeleine
Poli-Bonifaci
Mare Tirannu
éditions Fior di Carta
2020

Ayant eu l'occasion de saluer en 2018 la parution du premier roman *Sorte Ingrata* de Marie-Madeleine Poli-Bonifaci, j'ai eu le plaisir de recevoir de la même maison d'édition son second ouvrage *Mare Tirannu*, annoncé comme «récit»: la quatrième de couverture indique qu'il s'agit d'un fait divers suscitant un enchaînement d'événements plus ou moins fortuits, puis convergeront vers le procès de nombreux personnages...C'est ce que le lecteur aura comme viatique dans sa découverte du récit mais il n'imaginait sans doute pas que le «mode polyphonique» qui s'y déploie serait aussi riche et délicat dans la narration des faits ou la description des états d'âme de personnages fort divers et psychologiquement complexes.

La littérature d'aujourd'hui sur les thématiques insulaires semble avoir en effet abandonné les lieux communs traditionnels d'une île d'avant le «riacquistu» et nous habitue à la présentation de réalités plus crues et plus violentes, à des attitudes ou des conduites excessives et généralement peu exemplaires, dont seule la relation journalistique quotidienne semblait avoir jusqu'alors la teneur. Toucher sans craindre de s'y perdre, à ces faits et gestes devenus dangereusement ordinaires dans la vieille société insulaire, n'est donc plus un terrain infréquentable: et pourquoi pas, après tout?

C'est donc dans cette atmosphère angoissante que nous plonge le récit dont le titre évoquant la Mer Méditerranée, en corse *Mare terraniu*, devient par jeu sémantique *Mare Tirannu*, sorte de tyrannie maritime où les pauvres vivants qui s'y démènent semblent livrés malgré eux à toutes les dérives. Aussi rencontrons-nous d'abord parmi les personnages principaux un jeune voyou, inconscient criminel, puis son «maître» admiré et respecté, certes non pas un enseignant mais un gourou silencieux comme à son image, ensuite des avocats à la mode de chez nous, des femmes, mères âgées, possessives et éperdues, ou jeunes femmes possédées, sans avenir possible, et même un jeune magistrat souvent perplexe dont on se demande bien par moments ce qu'il peut représenter au juste dans un tel milieu gangréné à l'extrême...

J'ai préféré rendre compte immédiatement de mes impressions premières de lecteur sans oublier cependant ce qui m'avait frappé déjà à la lecture du premier ouvrage: une écriture parfaitement maîtrisée, dans un style qui s'impose à la fois par une syntaxe précieuse et un lexique raffiné. Je pourrais donc dire que c'est bien ce brio de la phrase, cette habileté expressive qui emportent en définitive et avec aisance le lecteur. Mais celui-ci, s'il n'a l'habitude que de proses ordinaires, risque de s'y perdre un peu entre tel ou tel caractère esquissé, tels instantanés d'une jeunesse livrée à ses excès, et le nombre même des personnages entrant dans l'ensemble pourrait le décontenancer...Il aura peut-être alors tendance à considérer en son for intérieur qu'il existe aussi malgré tout dans cette société une autre saine humanité qui tente de vivre honnêtement sur sa terre d'un métier, d'un travail, de rêves et d'espoirs tout à fait légitimes.

Pour autant, la cause principale de tous ces maux n'est pas esquivée par l'auteur; ce paragraphe, par exemple, particulièrement explicite, porte l'accent d'une claire vérité: «*Les îles comme la sienne sont des prétextes au tragique. L'eau retient les êtres en deçà de leurs véritables destinées. Elle les persuade que le sort les a riviés à cette terre, qu'en partir est un délire violent dont l'hybris est la cause. La perspective de la mort les y amarre de plus belle. La beauté de ce décor est un embaumement sournois. Les charognes n'y dénaturent aucune plage. Ce qu'elles puent ne sent plus rien l'été venu, selon que l'on y vit ou que l'on y vient.*»

Car le symptôme n'est évidemment pas ignoré dont on peut tenter le traitement par la voie publique, politique ou associative, par l'analyse ethnologique ou sociologique, par l'action individuelle ou collective, et naturellement aussi par une conduite sans faille à tous les niveaux de responsabilité... La littérature apparaît alors comme une voie, tout aussi séduisante si elle n'est pas plus efficace. ■



CREATIONS
SOCIETES

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à OLMETO en date du 21 juillet 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FIRMA SHOWROOM,
SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Les Cannes, 20113 Olmeto (Corse)
OBJET :

- La vente de revêtements de sols et murs intérieurs et extérieurs et de tous autres matériaux,

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe,

- Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières, la création, l'exploitation directe ou en location gérance, la mise en gérance de tous fonds de commerce se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous autres objets similaires ou connexes, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit ;
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 7000 euros
PRESIDENT : MARION ZEDDA, demeurant Les Cannes, Olmeto (Corse),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**Pour avis, le Président,
ou le représentant légal.**

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

L'EURL EURL JBC INGENIERIE a été constituée. Capital : 1000 €. Siège : 146 Piazza Paulaccia, 20215 Vescovato. **Objet :** La réalisation d'études de maîtrise d'œuvre de conception et/ou de réalisation complètes ou partielles, de missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'études d'économie de la construction dans le domaine du bâtiment, de l'aménagement urbain, des travaux publics, du développement durable et plus généralement dans le btp et le génie-civil. Missions de conseil et formations en développement immobilier, en stratégie numérique bim, en conception, réalisation dans les domaines susnommés. **Durée :** 99 ans. **Gérant :** Joseph-Barthélémy Comparrètti, 146 Piazza Paulaccia, 20215 Vescovato RCS : Bastia.

N° 03



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/07/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION :** SAS GALERIE D'AGRUMES FORME : Société par actions simplifiée **CAPITAL :** 2000 euros **SIÈGE :** Plaine de Vescovato, 20215 Vescovato **OBJET :** Commerce de gros de plants, plantes, fleurs, bulbes, et de façon accessoires production de plants et réalisation de toutes prestations de services liées à l'activité **DURÉE :** 99 années **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 15 des statuts : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **PRESIDENT :** Madame CRISTINI Marie Dominique demeurant Lieu-dit Ficajola, 20230 Taglio Isolaccio, **IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 19 juin 2020 à Ajaccio, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes : **FORME :** Société Civile Immobilière **DENOMINATION :** A MEA **OBJET :** La société a pour objet en France et à l'étranger : - l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, - toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. **SIÈGE SOCIAL :** Parc de la Chenaie - Bât A - 20090 AJACCIO **DURÉE :** 99 ans ; **CAPITAL SOCIAL :** 1.000 euros par apport en numéraire ; **GERANTS :** Madame Laurie PIGA, née le 11/04/1987 à Saint-Maurice, demeurant Parc de la Chenaie - Bât A - 20090 AJACCIO Monsieur Christophe CHAREYRE, né le 13/02/1985 à Ajaccio, demeurant 270 Chemin du Vallon de Bagnol - Le Bocage C7 - 13090 AIX EN PROVENCE **CESSION DE PARTS :** Libre entre associés et avec agrément pour les tiers. RCS : Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte Sous Seing Privé du : 29 Mai 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** Gabrirobin **Forme :** Société Civile **Siège :** Immeuble Le Prado, Avenue de la Libération, 20600 Bastia **Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location de biens immobiliers **Durée :** 99 ans **Capital :** 100 euros, divisé en 10 parts sociales de 10 euros chacune. La gérance est assurée par : **Nom :** PONS - Prénoms : Eric - Adresse : 19 route du Cap, 20200 Ville di Pietrabugno **Immatriculation de la Société au R.C.S de :** Bastia.

N° 06

NUNES & CIE

Société Civile

Au capital de 180.000,00 Euros
Siège social : Rue René Biancarelli
Quartier Poretta
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 09 juin 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : NUNES & CIE
Siège social : Rue René Biancarelli, Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio
Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 180.000,00 constitué comme suit :

Apport en nature :

179.518.000 euros, constitué au moyen de l'apport de l'intégralité des parts sociales et actions de Monsieur Manuel DA SILVA NUNES de la Société VIGNA PROMO, HYDRO-ELEC-CLIM, MALVINA, E CASE DI SANTONI, LES CONSTRUCTIONS DU SUD et de la société MOSCONI.

Apport en numéraire : 482,00 euros.

Gérance : Monsieur Manuel DA SILVA NUNES, demeurant Résidence Malvina, Route de Gialla, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2020, il a été constituée une SAS dénommée :

LE 20143

Siège social : Le Village, 20143 Fozzano
Capital : 200 €

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, débit de boissons.

La restauration rapide et traditionnelle, épicerie spécialisée, traiteur, salon de thé. Vente sur place ou à emporter de tous produits alimentaires et de boissons avec ou sans alcool.

Président : PAOLI Jean-Charles, le Village, 20143 Fozzano

Directeur Général : M. FANUCCI François, le Village, 20143 Fozzano

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 juin 2020, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : VAHINE
Siège social : AJACCIO [20000] Résidence Europa, Bât E, Avenue Noël Franchini

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,
Objet social : L'acquisition, l'exploitation, la création de tout fonds de commerce de pizzeria (pizza à emporter et/ou à consommer sur place), la restauration de type rapide, la vente de boissons chaudes ou froides (non alcoolisées), la vente de crèmes glacées.

Capital social : 1000,00 Euros,
Gérant : Monsieur Christophe LECA demeurant à AJACCIO [20090] résidence Europa, Bât E, Avenue Noël Franchini.
Cession des parts : Les cessions entre associés sont libres. Les autres cessions sont soumises à agrément.

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 11/06/2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FENICE

Forme : SAS

Capital : 1000 euros

Siège social : Bel Orizonte, Bât D, Avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio
Objet : Débit de boissons [Licence IV° catégorie] - Restauration sur place ou à emporter - Fabrication de produits artisanaux - Organisation d'événements et spectacles - Commerce produits import export

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation

Présidente : Mme Cynthia Vaesen, Bel Orizonte, Bât D, Avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

Directeur : M. Antonio Piacentini, Résidence Parc Impérial, Bât Marly, 20000 Ajaccio

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BONIFACIO en date du 1er JUILLET 2020, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TI AND TI,

Siège social : Lieu-Dit Musella, Bonifacio [Corse]

Objet : Conseil en entreprise, diagnostic stratégique

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 500 euros

Gérance : Madame CHRISTINE GINSTER, demeurant Lieu-dit Musella, 20169 Bonifacio,

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une sas ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : SOCIETE INSULAIRE D'ASSAINISSEMENT Capital : 900€ Sigle : SIA Siège social : Avenue Marechal Lyautey, immeuble Massena 3, 20090 Ajaccio
Objet : collecte des eaux usées, ménagères, industrielles ou de pluies, l'entretien des puisards, des fosses septiques, des stations d'épuration. Durée : 99 ans. Président : M. Binello Eric demeurant avenue Marechal Lyautey, immeuble Massena 3, 20090 Ajaccio.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société et tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la SASU Pauline Martin par acte sous seing privé du 07/11/2019 pour une durée de 99 ans, ayant pour objet social la prise de participation financière, l'acquisition d'actions ou parts sociales dans d'autres sociétés
Immatriculation au RCS d'Ajaccio
Capital social : 1000 €. Siège social : Capu di Purcariccia, 20170 San-Gavinu di Carbini
Présidée par Mme Pauline Martin, domiciliée 8 allée François Couperin, 14440 Douvres la Délivrante
La cession des actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. (majorité des voix).

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 21/07/2020, il a été constitué une Société :
Dénomination : LES ZANIMO
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : Les Patios de Campo Longo - Villa N°37 - 20260 Calvi
Objet : Vente au détail de produits animaliers (hors animaux vivants), loisirs créatif, bazars, articles divers et foires. Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Président : Daniel RISTERUCCI demeurant Les Patios de Campo Longo - Villa N°37 - 20260 Calvi
Immatriculation : Au RCS de Bastia
Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.
Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/07 /2020, il a été constitué une SCI dénommée :
A SANGHJUVANNINA
Siège social : 9 résidence Parc Belvédère - 20000 Ajaccio
Capital : 1.000 €
Objet : Achat, vente, gestion de bien s immobiliers, toutes opérations financières, mobilières
Gérant : M. SIACCI Dominique 9, Parc Belvédère - 20000 Ajaccio
Cession des parts sociales : Agrément des associés à l'unanimité pour toute cession au bénéfice de tiers à la société
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.



Etude de Maîtres Antoine GRIMALDI Jean-Yves GRIMALDI, Notaires associés, à Bastia (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 17 juillet 2020 et enregistré à BASTIA, le 22 Juillet 2020, Réf : 2020N306, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

La société est dénommée : GARLOU.
Le siège social est fixé à : VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200], résidence Ampugnani.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

Les apports sont numéraires.
Madame Alix Marie-Josée LOUCHON, épouse de Monsieur Jean GARREAU, demeurant à VOLLE DI PIETRABUGNO [20200] Résidence Ampugnani est nommée comme gérante.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le notaire.



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : L'ATELLU
FORME : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
SIEGE SOCIAL : 8 bis rue Fred Scamaroni, Résidence Napoléon, 20000 Ajaccio
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : Ecole de théâtre et toute activité artistique, formation aux arts, événements, vente de spectacles.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 5000 euros
GERANCE : Mme. Livia STROMBONI, demeurant 3, rue Général CAMPI, 20000 Ajaccio
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 22/07/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SAS L'AGHJA VECCHIA FORME : Société par Actions Simplifiée CAPITAL : 2000 euros SIEGE : Route du Mamelon, Villa Monte Cinto, 20250 Corté OBJET : L'engraissement d'animaux à viande, l'achat d'animaux vifs, la découpe, la transformation, et la commercialisation de viande et de produits carnés DUREE : 99 années AD-MISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 28 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant. PRESIDENT : Monsieur FLORI Philippe Demeurant Route du mamelon, Villa Monte Cinto, 20250 Corté, DIRECTEUR GENERAL : Monsieur FLORI Jean-André, demeurant : Route du mamelon, Villa Monte Cinto, 20250 Corté. IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 23 juillet 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : CASAGHJULIA, SIEGE SOCIAL : Chemin de Torretta, Les Collines du Salario, Ajaccio (Corse) OBJET : La conception et la pose de mobilier et d'agencements intérieurs et extérieurs. Les travaux de menuiserie. La sous-traitance de menuiserie. L'achat et la revente de fournitures pré-fabriquées.

La décoration d'intérieur.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Madame Andreia, Carina NUNES, demeurant Chemin de Torretta, Les Collines du Salario, Ajaccio (Corse), AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 27 juillet 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : HOLDING U NEBBIU
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : 5106 Lieu-Dit Saint Paul à Vallecalle [20232]
OBJET : L'acquisition, la gestion, l'administration et la cession de participations dans toutes sociétés ;
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Monsieur Gilles POLETTI demeurant au 5106 Lieu-Dit Saint Paul à Vallecalle [20232]
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,



Société Par Actions Simplifiée «Alain Spadoni & Associés Notaires» A Ajaccio (Corse-du-Sud) 3, Avenue Eugène Macchini Immeuble « Le Régent ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alain SPADONI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 26 juin 2020, enregistré au SPFE d'AJACCIO 01/07/2020 2020N 273 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est :

SCI ALATA.

Le siège social est fixé à : ALATA [20167], Lieu-dit Alzeto chez Monsieur Jean CASALONGA.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR)

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Arnaud Etienne CASALONGA, demeurant à ALATA [20167] Lieu-dit Alzeto et Mademoiselle Clémence Françoise Monique ROCHE, demeurant à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE [31650] 3 Impasse Futuna.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Notaire.

LA COMMANDERIE 1326 SCI Capital : 10.000 euros Siège : Frassolu, 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée à LECCI en date du 27 juillet 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI
Dénomination : LA COMMANDERIE 1326
Siège : Frassolu, 20137 LECCI

Objet : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location d'immeubles également l'acquisition, la gestion de valeurs mobilières, de titres sociaux et notamment d'actions et de parts sociales, la prise de participation dans toute société de personnes ou de capitaux à caractère immobilier.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Albin MORGET, demeurant Capo di Lecci, 20137 Lecci
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, sinon, agrément accordé par le gérant
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp établi à BASTIA en date du 16.07.2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ORIGIN,
Siège social : 7 Rue Campanari, BASTIA (20200)

Objet : Pose de menuiserie
Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 €

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

Président :

- Monsieur Laurent MALVEAU, demeurant 7 Rue Campanari, BASTIA (Corse),

Immatriculation : Au RCS de BASTIA.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Maître Eric CABOT notaire à YVETOT en date du 11/07/2020, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MOUROT SOEURS ET FRERE Objet social : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de biens et droits immobiliers. Siège social : Immeuble Massena Bâtiment 3 - Etage 8 - Avenue Maréchal Lyautey - 20090 AJACCIO. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio. Au capital de : 218.600,00 €. Mode de cession de parts sociales : Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. Gérance : M. MOUROT Jean-François demeurant 10 Rue Clovis Cappon - 76190 YVETOT, Mme MOUROT Christine demeurant 103 Rue Victor Hugo - 76600 LE HAVRE.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20 Juillet 2020, il a été constitué une Société Civile de construction vente présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TERRE D'ORU

Capital : 150 €

Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution de garanties y relatives.

Siège social : Immeuble Parc Monceau - Rue Paratojo - 20200 BASTIA

Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Fabien PIERALLI demeurant Résidence les terrasses du Belvédère - BAT C - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Immatriculation : Au RCS de BASTIA

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 27/07/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SAS LA PINTA FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 1000 euros SIEGE : lieu dit Canutta, 20217 Saint-Florent OBJET : Activités de débit de boissons, de café, bar, brasserie avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, petite restauration sur place, diffusion de musique, et organisation de soirées événementielles dansantes. DUREE : 99 années ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 15 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 15 des statuts : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. PRESIDENT : Monsieur JUILLARD Joseph Demeurant lieu dit Canutta, 20217 Saint-Florent, IMMATICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : MB2A FORME : Société par Actions simplifiées SIEGE SOCIAL : 1, Rue des Eucalyptus, Immeuble le Belvédère, 20090 AJACCIO OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales. L'animation effective du groupe.

- La fourniture, à ses filiales et sous-filiales, de prestations de services de management commercial, comptables, financières et administratives en qualité de société mère animatrice du groupe.

- L'acquisition, par achat, apport ou autrement et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à caractère civil ou commercial, cotées ou non cotées.

- L'acquisition par achat, apport ou autrement, la location et la gestion de tout immeuble, droit réel immobilier ou droit au bail.

DUREE : La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette durée viendra donc à expiration en 2119, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée. CAPITAL : 350.000 euros

PRESIDENCE : La présidence est assurée par Madame Rachida MACHRAHI demeurant Chemin d'Erbajolo, Domaine d'Aulnes, Bâtiment E1, AJACCIO (20090) IMMATICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

DG COM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Vassalacci

20119 Bastelica

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTELICA du 28/07/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : DG COM Siège : Lieu-dit Vassalacci, 20119 BASTELICA Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10.000 euros Objet : Création de contenus audiovisuels, publicité, communications événementielles, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Alexandre SETA, demeurant Parc Azur Goëland - Avenue Maréchal Juin - 20090 AJACCIO, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

SARL CICCOLINI FRERES
Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 61.120 €

Siège social : Travaux Publics

20148 Cozzano

RCS : Ajaccio B 433 744 190

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 30 JUIN 2020, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques CICCOLINI de ses fonctions de gérant à compter de cette assemblée et ont décidé de nommer en qualité de nouveau Gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Philippe CICCOLINI, né le 19 septembre 1981, à Ajaccio, de nationalité française, demeurant : à Cozzano (Corse du Sud), à compter du 1er juillet 2020. Mention au RCS : Ajaccio.

GFA DE LA PIANACCIA
Groupement Foncier Agricole

Au capital de 10.000 €

Siège : Lieu-Dit Pianaccia

20127 Serra Di Scopamene

831869649 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 16/07/2020, il a été décidé de : Nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable M. GASNIER Vincent Lieu-dit Pianaccia, 20127 SERRA DI SCOPAMENE. Mention au RCS de Ajaccio.

SCI PIANICCIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 170.000,00 euros

RCS de Bastia numéro 799320627

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 3 Juillet 2020, les associés ont décidé de nommer Madame Edwige Marie-Claire Félicia PANZANI, épouse de Monsieur GAMBOTTI, née à SOLARO le 20 Mai 1986, demeurant à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243), 997 route de la plaine, en sa qualité de gérant de la société en remplacement de Monsieur Jean François VENTURINI né à CORTE le 27 mars 1955 pour une durée illimitée

Pour avis et mention, La Gérance.

NAXOS

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 8000 €uros

Siège social : Ajaccio (Corse du Sud)

Le Ricanto

R.C.S. : Ajaccio B 498 346 675

Suivant décision de l'associé unique en date du 27 juillet 2020, Jean-Philippe de Peretti demeurant à AJACCIO (20000) - RESIDENCE BARBICAJA LES CYCLAMENS A - ROUTE DES SANGUINAIRES, a été nommé Gérant de la société pour une durée illimitée en remplacement de Madame Emilie de Peretti ayant cessé ses fonctions le 27 juillet 2020.

Pour avis, Le Gérant.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

INTENS'ELEC E.U.R.L

Au capital de 15.000,00 Euros

RCS Bastia : 790 521 496

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique réuni en assemblée générale extraordinaire en date du 18/06/2020, le siège social est transféré de (ancien Siège) Lieu-dit San Gavinu, 20600 FURIANI à l'adresse suivante (nouveau siège) 5 Lotissement Arbucetta, 20620 Biguglia à compter du 18/06/2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, Le Président.

PREZI

Société Civile Immobilière

Au capital de 152,45 euros

Siège social : Avenue Jean Nicoli,

Résidence U Rotondu, 20250 Corte

351 797 808 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2020, il résulte que : Le siège social a été transféré au 1 Place Padoue, 20250 Corte, à compter du 23/07/2020. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia. Pour avis,

N° 34

AJAC'S IMMOBILIER
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Lieudit Strette
Résidence La Palmeraie
Boulevard Louis Campi
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 822 368 221

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 02 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du Lieudit Strette, Résidence La Palmeraie, Boulevard Louis Campi, 20090 AJACCIO au Résidence Acqualonga, Bâtiment B3, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA (Commune d'AJACCIO) à compter du 02 juillet 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

* Ancienne mention :

Siège social : Lieu-dit Strette, Résidence La Palmeraie, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio

* Nouvelle mention :

Siège social : Résidence Acqualonga, Bâtiment B3, 20167 Mezzavia
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 35

CORSE PROPRE SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 255.000 euros
Siège social : 31 Avenue Emile Sari
20200 Bastia
797 832 953 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 27 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 31, Avenue Emile Sari 20200 BASTIA au 13, Lotissement San Martino 20290 BORGIO à compter du 27 mai 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 36

SCI HUGO
Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : Lieu-dit San Ornello
20290 Borgo
488 002 130 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 27 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du Lieudit Sant Ornello, 20290 BORGIO au 13, Lotissement San Martino, 20290 BORGIO à compter du 27 mai 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 37

SPELLA CONSULTING
SASU au capital de 1.000 €
Siège social : 92 rue du Touquet
59200 Tourcoing
Rcs 849 034 558 Lille Metropole

L'associé unique, en date du 10/07/2020, a décidé de transférer le siège social au Impasse du Stade, 20250 SANTO PIETRO DI VENACO, à compter du 15/07/2020. Président : M SPELLA Michel, Res les Violettes d'Aspretto, Rte A, Batterie d'Aspretto, 20090 AJACCIO. Radiation du RCS de LILLE METROPOLE et immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 38

A VILLA DI RUTALI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège :
Residence Terrasses du Macchione
20200 Bastia
830688180 RCS de Bastia

Par décision de l'associé unique du 27/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social au A Villa, 20239 RUTALI. Mention au RCS de BASTIA.

N° 39

NET INFO SERVICES
Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège : Imm le Cézanne
App 148 - 20200 Bastia
842836199 RCS de Bastia

Par décision du président du 22/07/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Route du Fort, Résidence Pietra Marina, Bât B, 20200 BASTIA. Mention au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 40

DOMAINE LECCIA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50308.17 euros
Siège social : Lieu-dit Morta Piana
20232 Poggio d'Oletta
349319327 RCS Bastia

PROROGATION DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 28/12/2018, l'associée unique a adopté la modification suivante : La durée de la Société a été prorogée de 60 ans, soit jusqu'au 23/01/2079. En conséquence, l'article 5 «Durée» des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention 30 ans jusqu'au 23/01/2019.

Nouvelle mention prorogé de 60 ans jusqu'au 23/01/2079. Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 41

AVIS

La société dénommée MUFRAggi MATERIAUX, société par actions simplifiée au capital de 2.531.000,00 euros, ayant son siège social à AFA [20167], Lieu-dit Farone, Zone Industrielle de Baleone, Route Nationale 194, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 515 045 607 ; représentée aux présentes par Monsieur Sébastien Jacques César MUFRAggi.

Société apporteuse.

La société dénommée SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT, sigle S.C.D., société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 euros, ayant son siège social à AFA [20167], Lieu-dit Farone, Zone Industrielle de Baleone, Route Nationale 194, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 515 197 317 ; représentée aux présentes par Monsieur Sébastien Jacques César MUFRAggi. Société bénéficiaire.

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Soumis au régime juridique des scissions [C. com., art. L. 236-23 et L. 236-24] D'ACTIFS

1) Par convention sous signatures privées, à AFA [20167], du 15 juin 2020, la société dénommée MUFRAggi MATERIAUX et la société dénommée SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société dénommée MUFRAggi MATERIAUX faisait apport à la société dénommée SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT de sa branche complète d'activité d'achat, vente, fourniture et pose de tout aménagement en toute matière, intérieur et extérieur, notamment menuiseries, placards, dressings, portes, fenêtres, portails, cuisines, comprenant un actif net de 396.000,00 euros.

2) Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société dénommée MUFRAggi MATERIAUX du 24 juillet 2020 et par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société dénommée SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT du 24 juillet 2020.

En rémunération de cet apport, l'assemblée générale de la société dénommée SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT a procédé à une augmentation de capital de 396.000,00 euros, pour le porter de 20.000,00 euros à 416.000,00 euros, au moyen de la création de 396.000 parts sociales nouvelles, de 1,00 euro de nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à la société dénommée MUFRAggi MATERIAUX. Il n'est créé aucune prime d'apport.

3) Aux termes d'une délibération en date du 24 juillet 2020, l'associée unique a décidé corrélativement de remplacer à compter du 24 juillet 2020 la dénomination sociale SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT par SERVICES CORSE DEVELOPPEMENT.

4) En conséquence, l'associée unique de la société dénommée SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT a modifié les articles 3 et 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Article 3 - Dénomination

Ancienne mention :

La dénomination de la Société est : SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT.

Nouvelle mention :

La dénomination de la Société est : SERVICES CORSE DEVELOPPEMENT.

Article 7 - Capital social

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,00 euros) divisé en 20.000 parts de 1,00 euro chacune, numérotées de 1 à 20.000, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société dénommée MUFRAggi MATERIAUX, associée unique. .../...

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de quatre cent seize mille euros (416.000,00 euros), divisé en 416.000 parts de 1,00 euro chacune, numérotées de 1 à 416.000 incluses, attribuées en totalité à la société dénommée MUFRAggi MATERIAUX, associée unique.

Le gérant de la société dénommée,

SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT ;

Le président de la société dénommée

MUFRAggi MATERIAUX ;

M. Sébastien MUFRAggi.

N° 42

ACIER CONSTRUCTION INDUSTRIELLE INSULAIRE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : 1111 route de Morta,
20243 Prunelli Di Fiumorbo
823 420 658 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ACIER CONSTRUCTION INDUSTRIELLE INSULAIRE a décidé de transférer le siège social de Chez Mr BIANCARDINI Jean Pascal 150 rue des Aubépines, 20240 GHISONACCIA au 1111 route de Morta, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO à compter du 1er juillet 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean Pascal BIANCARDINI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Maxime CARIA, demeurant 1111 route de Morta 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, pour une durée illimitée à compter du 1er juillet 2020. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Maxime CARIA a été substitué à celui de Monsieur Jean Pascal BIANCARDINI.

Pour avis,
La Gérance.

N° 43

AVIS

Par AGE du 4.6.2020, la SARL MARETERRANI, capital de 7.622,45 euros, siège social : Villa U Sorbellu - Lotissement San Ghjuva - AFA - [20167] MEZZAVIA, immatriculée RCS AJACCIO : 424 316 040 a décidé (I) d'augmenter le capital social pour le porter à 50.000 euros par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des parts, (II) de transformer de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui la régiront. Le capital de 50.000 euros, l'objet social, la durée, l'exercice social, le siège social et la dénomination, restent inchangés.

La SARL était gérée par Mme Christelle ANTONI, la SAS est administrée par un Président : la SAS MARE INVEST, capital de 1.000 euros, siège à AJACCIO [20000] 13 Cours du Gal LECLERC, RCS AJACCIO : 849 537 774.

La société a nommé deux directeurs généraux M. Paul SIMONPOLI demeurant Lieu-dit CONTRA à VENTISERI [20240] et Mme Christelle ANTONI demeurant à AJACCIO [20000] 65 Cours Napoléon. Tout associé peut participer aux décisions collectives, il dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toute transmission d'actions est soumise à agrément préalable de la société.

Le Président,



SAS E CASELLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20000 euros
Siège social : La Cheneraie
20230 San Giuliano
825069313 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2020 : Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 16 juillet 2020. En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit : - Ancienne mention : La Société a pour objet en France et à l'étranger : La réalisation de tous travaux agricoles et de conseil en matière de commercialisation de produits agricoles pour le compte de tiers ainsi que pour les groupements et sociétés dans lesquels les associés seraient producteurs. - Nouvelle mention : La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; Mention sera faite au RCS de Bastia.

SCI « KALLIST AZUR »

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 €
Siège social :
Immeuble Résidence Terra Bella II,
Lieu-dit Ondella, n° 235,
20000 Grossetto-Prugna
852 338 821 RCS Ajaccio

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 10 juin 2020, il a été décidé à l'unanimité de modifier ainsi :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 500 euros.

Il est divisé en 500 parts de 1 € chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- à SARL KALLISTE RIVIERA à concurrence de 250 parts,

Numérotées de 1 à 250, ci..... 250 parts

- à Madame MASSI Barbara à concurrence de 250 parts,

Numérotées de 251 à 500, ci 250 parts

KALLISTE RIVIERA est une société à responsabilité limitée au capital de 113.400 euros dont le siège social est fixé Résidence terra Bella II, lieu-dit Ondella, n°235, 20166 GROSETTO-PRUGNA, immatriculée au RCS AJACCIO sous le numéro 884 334 327, représenté par son gérant Monsieur Eric PERIAULT.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : ci 500 parts

Pour Avis,



TALLIANCE

Avocats
57 Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ

« VG DEVELOPPEMENT »

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 12.200 Euros
Siège social : Biguglia (20620)
ZAC de Campo Vallone – Lot n°5
439 983 420 RCS Bastia

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2020, il résulte que :

1) Il a été pris acte de la démission de Monsieur Philippe GARCIA de ses fonctions de Président avec effet à compter du 1er juillet 2020 et nommer en remplacement, à compter de la même date, pour une durée indéterminée :

- La société « SICO GROUPE » SAS au capital de 9.200 Euros - Siège social : Biguglia (20620) - ZAC de Campo Vallone, Lot n° 5 - 489 366 518 RCS Bastia Représentée par la société « PHI », elle-même représentée par son Président, Monsieur Philippe GARCIA

2) Il a été pris acte de la démission de Monsieur Dominique GARCIA de ses fonctions de Directeur Général à compter du 1er juillet 2020 et décidé de nommer en remplacement, à compter du 1er juillet 2020 et pour une durée indéterminée :

- La Société « D2R » - SAS au capital de 4.000 euros, - Siège social : Rotani - 20270 Aléria - RCS Bastia 488 712 811, et

- La Société « FG2B » - SAS au capital de 150 euros - Siège social : 5 Rue Maséna - 06000 Nice - RCS Nice 538 746 561,

3) Il a été décidé de modifier à compter du 1er juillet 2020 la dénomination de la société de VG DEVELOPPEMENT en MARIE & CIE et de modifier l'article 2 des statuts.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,

LUGO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.050,00 euros
Siège social :
99, Impasse des Coccinelles
Lieu-dit San Ornello, 20290 Borgo
812 952 851 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 27 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 99, impasse des Coccinelles, Lieudit San Ornello, 20290 BORGO au 13, lotissement San Martino, 20290 BORGO à compter du 27 mai 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

De plus, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Thomas, Jean-René, Noël BODILIS, demeurant 13, lotissement San Martino, 20290 BORGO, pour une durée illimitée à compter du 27 mai 2020.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

« KALLIST'ETANCHEITE »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 1000 €
Siège social :
Les coteaux de Timizzolo
Villa 52, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 808 532 451

AVIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 20 juin 2020, il a été décidé à l'unanimité de modifier ainsi l'article 7 :

« A l'occasion de la création, en date du 20 juin 2020, de la société KALLISTE RIVIERA, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 113.400 euros, dont le siège social est Résidence Terra Bella II, Lieu dit Ondella, n°235, 20166 GROSETTO-PRUGNA, immatriculée au RCS de d'Ajaccio sous le numéro 884 334 327, les 1000 parts sociales détenues par Monsieur Eric PERIAULT, associé unique de KALLIST'ETANCHEITE ont été apportées à KALLIST RIVIERA, de sorte que le capital se répartit comme suit :

A la société KALLISTE RIVIERA, la totalité des 100 parts numérotées de 1 à 1000, soit le total des parts sociales composant le capital de KALLIST'ETANCHEITE. »

Pour Avis,

VALINCO MARINE

SARL au capital de 8.000 €
Siège : Lieu-Dit Rena Bianca
20110 Propriano
418272704 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 18/05/2020, il a été décidé de la transformation de la SARL en SASU à compter du 01/01/2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. TABERNER Christian Pont de Rena Bianca, 20110 PROPRIANO a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est dirigé par M. TABERNER Christian pont de rena bianca 20110 PROPRIANO, en qualité de président.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Mention au RCS d'Ajaccio.

PERSEUS

SASU au capital de 100 €
Siège social : La Teghia
Chemin de Culetta, 20117 Cauro
879361798 RCS d'Ajaccio

L'associé unique en date du 25/07/2020, a décidé à compter du 26/07/2020 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : NETTOYAGE COURANT DE BÂTIMENTS APRÈS TRAVAUX. Statuts modifiés en conséquence

PHARMACIE

BUJOLI GUIDICELLI
Société en Nom Collectif
Au capital de 15.244,90 euros
Siège social : Quartier des Salines
Avenue Franchini, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 351 699 863

Suivant décision en date du 30 mai 2020, l'associée unique statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La prise d'effet de la transformation est fixée au 31 juillet 2020.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Son objet social est modifié et étendu aux activités suivantes :

La société a pour objet l'exercice en commun de la profession de pharmacien d'officine telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur (R.5125-14 CSP). Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant la qualité pour l'exercer.

En outre, elle peut réaliser :

- le commerce et la location de tous appareils médicaux, l'orthopédie, l'homéopathie, l'audioprothèse, l'optique, - le commerce de tous produits vétérinaires,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation, sous réserve que lesdites opérations soient conformes aux prescriptions régissant l'exercice en France de la pharmacie d'officine.

Le capital social reste fixé à la somme de 15.244,90 euros, divisé en 1000 actions de 15,2449 euros.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Mme Marie Catherine BUJOLI, épouse GUIDICELLI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par : Mme Marie Catherine BUJOLI, épouse GUIDICELLI, demeurant Lieu-dit Fiarella, Bona Corsuccia 20167 AFA, désignée en qualité de président pour une durée illimitée. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

STATION SERVICE CAMPOMETA

SARL au capital de 8000 €
Siège social : RN 193, 20600 Furiani
RCS Bastia 498194539

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 21/07/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Prestations de services liés à l'automobile, mécanique générale. Location de courte et longue durée de voitures et véhicules automobiles lourds et légers, engins terrestres, nautiques à des particuliers et professionnels. Vente de véhicules neufs et d'occasions. Vente de boissons et alimentation. Modification au RCS de BASTIA.

N° 53

PANORAMER IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 €
Siège social : Avenue du 9 septembre
20240 Ghisonaccia
422 537 340 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2020, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société par Actions Simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président : Madame SOPHIE GUIERREZ GRISCELLI, demeurant à SANTA LUCIA DI MORIANI [Corse] Lieu-dit Poggi, Route de Poggi,

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 54

PUNTILE
SAS au capital de 10000 €
Siège social :
7, avenue Paul Giacobbi
20600 Bastia
RCS Bastia 814793659

Par décision de l'associé Unique du 21/07/2020, il a été décidé de nommer M. DASSIBAT FRANCK demeurant RES ALBA CHIARA, 20600 BASTIA en qualité de Président en remplacement de M. SAVELLI PIERRE, à compter du 21/07/2020.

Modification au RCS de BASTIA.

N° 55

OLEADAY,
SARL au capital de 10000€,
Siège social sis Port de Plaisance
Giovosole, 20169 Bonifacio
840822423 RCS Ajaccio

Par PV de l'associée unique du 21/07/2020 il résulte que l'objet social de la société a été étendu aux activités suivantes : L'exercice de l'activité relative à la gestion immobilière : activité de gestion locative saisonnière nécessitant l'obtention d'une carte d'agent immobilier ; la mise à disposition d'un hébergement meublé pour des séjours de courte durée avec prestations parahôtelières ; la fourniture de prestations de services complémentaires telles que repas, garage, blanchisserie, piscine et salle de culture physique, installations pour conférences et séminaires entre autres ; l'activité de conciergerie privée. En conséquence, l'article 3 des statuts a été mis à jour. Dépôt GTC AJACCIO.

N° 56

**SOCIETE DU CHANTIER
NAVAL DE PROPRIANO**
SARL au capital de 80.000 €
Siège : Quai L'Herminier
20110 Propriano
301865416 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGO du 18/05/2020, il a été décidé de la transformation de la SARL en SAS à compter du 01/01/2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. TABERNER Christian Pont de Rena Bianca, 20110 PROPRIANO a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigé par M. TABERNER Christian pont de rena bianca, 20110 PROPRIANO, en qualité de président.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 57

VOLTAICA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 512.000 euros
Siège social : Bastia (20200)
4 bis boulevard Paoli
505 303 248 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 1er juillet 2020, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée. Président : VICTORIA CORP. SARL, sise à BASTIA [20200] 4 Bis Boulevard Paoli, RCS de BASTIA, n°799 603 998 représenté par Christian GUIDICELLI demeurant à BASTIA [20200] 4 Bis Boulevard Paoli.

Accès aux assemblées et vote : Subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente.

Transmission des actions : Sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts.

Personne ayant le pouvoir d'engager la société : Christian GUIDICELLI demeurant à BASTIA [20200] 4 Bis Boulevard Paoli.
Dépôt RCS Bastia.

N° 58

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 16/03/2020 : Madame Emilie BURCHI, demeurant Marine de Sisco - 20233 a été nommée président de la société SAS U GABU, SAS au capital de 1000€ sise Lieu-dit La Matonière - Immeuble Gazzo - RN 193 - 20600 Furiani [850 903 790 RCS Bastia] à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Fabrice GABBIATI, démissionnaire, sans limitation de durée. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au GTC de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 59

PRIMAVERA
Société Civile Immobilière
de Construction Vente
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Campo Vallone
20620 Biguglia
882 336 779 RCS Bastia

Aux termes du PV des DAU du 08/07/20, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau. La durée et l'objet demeurent inchangés. Il est mis fin au mandat de Nicolas BALDASSARI Gérant et décidé de nommer en qualité de Président BALDASSARI FINANCES, SAS, sis Le Roi Théodore, Moriani, 20230 San-Nicolao 814 654 091 RCS BASTIA. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente ; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions collectives des associés. Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de BASTIA.

N° 60

CRC
SARL à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège : Village, 20226 Occhiatana
800001554 RCS de Bastia

Aux termes de décisions en date du 20/07/2020, l'associée unique a décidé :

- De modifier la dénomination sociale " CRC " qui devient " CRC BUSINESS SERVICES ".

En conséquence l'article 3 - dénomination sociale des statuts sera modifié.

- D'étendre l'objet social aux activités de : Services divers aux entreprises ; Conseil et assistance ; Organisation d'événements ; Suivi logistique ; Achat, fourniture, gestion, location de tout type de matériel, y compris de véhicule, pour tout type de clientèle "

- En conséquence l'article 2 -Objet des statuts sera modifié.

- Le tout à effet du 20/07/2020.
Un exemplaire du PV de décisions de l'associée unique et des statuts seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis.

N° 61

JAVA
Société Civile
Au capital de 3.150.500 €
Immeuble Les Jardins de Bodiccione
Bât A - Bd Louis Campi
20090 Ajaccio
538 512 633 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal d'AGO en date du 30 juin 2020, les associés ont décidé de nommer la SCP de commissaires aux comptes M.BACCI - JM. MINICONI - S.ROSSI sise à AJACCIO [20090], immeuble « Ivoire » - route de Mezzavia - col du Stiletto, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le N° 483 326 757 en qualité de commissaire aux comptes.

DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 62

AASTELOS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Porté à 37.500 euros
Siège social :
Lieu-dit Rond-Point de Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
828623959 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 25/06/2020 a décidé de réduire le capital social de 12.500 euros pour le ramener de 50.000 euros à 37.500 euros par voie de rachat et d'annulation de 200 actions. Le Président a constaté en date du 27/07/2020 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinquante mille euros [50.000 euros]. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent euros [37.500 euros].

Pour avis, Le Président.

N° 63

AZUR C. J. SARL
Au capital de 10.000,00 euros
Porté à 70.0000,00 euros
Siège social :
Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
817 782 717 Rcs Ajaccio

L'AGE réunie en date du 23/07/2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 60.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix mille [10.000 euros]

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à soixante-dix mille [70.000 euros]

Pour avis, La Gérance.

N° 64

C2C CORSE SARL
Au capital de 1.200.000,00 euros
Porté à 1.600.000,00 euros
Siège social :
Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
403881352 RCS Ajaccio

L'AGE réunie en date du 23/07/2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 400.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à un million deux cent mille [1.200.000 euros]

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à un million six cent mille [1.600.000 euros]

Pour avis,
La Gérance.

SARL CORSTRANS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7392.00 €
Siège social : route d'Alata
La Croix d'Alexandre-20090 Ajaccio
411 797 103 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2020, il est rajouté au dernier alinéa de l'article 8 « Apports », la mention suivante : « Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2020, le capital social a été augmenté d'une somme de 43.428 euros par incorporation de réserves, portant ainsi le capital social à une somme de 50.820 euros ».

Le premier alinéa de l'article 9 des statuts a été modifié, quant à lui, de la manière suivante : Le capital social est désormais fixé à la somme de 50.820 euros et divisé en 462 parts de cent dix (110) euros, entièrement libérées, numérotées de 1 à 462 inclus.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

AZUR R.H. SARL
Au capital de 2.000,00 euros
Porté à 52.000,00 euros
Siège social :
Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
808 116 818 RCS Ajaccio

L'AGE réunie en date du 23/07/2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 50.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille (2000 euros)

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinquante-deux mille (52.000 euros)

Pour avis, La Gérance.

**LOCATION
FIN DE GERANCE**

**INSERTION LEGALE DEBUT
DE LOCATION-GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date de OLMETO du 23/06/2020. La Société SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION TOURISTIQUE D'ABBARTELLO, SARL au capital de 7622,45 euros, ayant son siège social Lieu-dit ABBARTELLO, 20113 OLMETO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 388696148 00021 RCS AJACCIO, A donné en location-gérance à : La Société MOANAV, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social Immeuble le Colibri, Bât. A, 20620 BIGUGLIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 884276619 RCS BASTIA, Un fonds de commerce d'alimentation générale sis Lieu-dit ABBARTELLO, 20113 OLMETO, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 38869614800021 RCS AJACCIO, à compter du 01/07/2020 pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 31/10/2020.

Pour avis,



B. LEONELLI
Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15
cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 07 Juillet 2020, enregistré à BASTIA le 21 Juillet 2020 volume 2020 A 943, la société « LEMAMA », société par actions simplifiée, au capital de 1.500 €, dont le siège est à BASTIA [20600] Rue du Maréchal Juin, Résidence Flore et Sens, Bât A, Chez Mr Vincent Madeddu, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 817 766 942, a donné en location-gérance à Monsieur Séraphin, Noël BALARDI, demeurant à BORGIO [20290] Lotissement Alba Marana, Allée des Ibiscuri, n°15 et à Monsieur Federico BALARDI, demeurant à BORGIO [20290] Lotissement Alba Marana, Allée des Ibiscuri, n°15, un fonds de commerce de restaurant à l'enseigne « L'Evidence » sis et exploité à BASTIA [20200] 5 Rue Pino, pour une durée de Six mois, qui a commencé à courir le 1er Juillet Deux Mille Vingt pour se terminer le 31 Décembre 2020, renouvelable semestriellement par tacite reconduction.

Pour unique insertion,

**AVIS DE FIN DE LOCATION
GERANCE**

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date à Cargèse du 18 décembre 1994 enregistré à la recette d'Ajaccio le 13/01/1995, Folio 58, bordereau 15/20 par Mr VERNHET Jean benoit, loueur, demeurant Cargèse, 20130 CARGÈSE, à Monsieur GRANDJEAN Bruno, Guy, Noel, locataire gérant, dont le siège social est situé à Cargèse, 20130 CARGÈSE immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 353 837 294 et portant sur le fonds de commerce de RESTAURANT à l'enseigne "LE CONTINENTAL" exploité à Cargèse, 20130 CARGÈSE, est résilié à compter du 11 juillet 2020 suite au décès de Monsieur GRANDJEAN Bruno, Guy, Noel.

**INSERTION LEGALE
FIN DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de TOLERIE - PEINTURE AUTOMOBILE, sis QUARTIER SAINT JOSEPH - CARROSSERIE DE L'OCTROI - 20200 BASTIA, consentie par acte sous seing privé en date à BASTIA du 02/07/2003, par : Monsieur Jean-Claude SALAZAR, demeurant Le BEAULIEU, BT C, 20200 SAN MARTINO DI LOTA, A : Monsieur Jacques RASSU, demeurant Ldt ALISTRO, 20230 CANALE DI VERDE, A pris fin à la date du 24/07/2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Monsieur Jean-Claude SALAZAR, demeurant Le BEAULIEU, BT C, 20200 BASTIA, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Pour avis.

SOUS-LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mai 2020 à Sainte Lucie de Porto-Vecchio [20144], enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio, le 16 juillet 2020, dossier 2020 00021 587 référence 2A04P31 2020 A 00770.

- Madame Monique Jeanne Joséphine BARBIER (épouse ROCCA SERRA), épouse survivante de Monsieur Sébastien Marc ROCCA SERRA, demeurant à [20144] SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, Pinarello. Née à MARSEILLE [13] le 21 novembre 1934.

De nationalité française.

Veuve de Monsieur Sébastien Marc ROCCA SERRA, Résidente au sens de la réglementation fiscale.

- Madame Paule ROCCA SERRA épouse MARCHI, héritière de Monsieur Sébastien Marc ROCCA SERRA, demeurant Petra Pinzuta 20137 LECCI. Née le 07 avril 1960 à RELIZANE [Algérie]

De nationalité française.

marié sous le régime de la séparation de biens en vertu d'un contrat de mariage reçu le 05 août 1986 par Maître GRIMALDI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute-Corse) préalable à son union du 25 octobre 1986 à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [Corse-du-Sud] avec Monsieur Yves MARCHI, régime non modifié depuis lors.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Hoirie de Monsieur Sébastien, Marc ROCCA SERRA

Baillieurs

La société dénommée RESIDENCE PLAGE DE PINARELLO, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social sis, Pinarellu Plage, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 431 785 849, représenté par Madame Paule Lydie ROCCA SERRA (épouse MARCHI).

Sous-baillieur,

Ont confié à

La société dénommée HOTEL PINARELLO, société à responsabilité limitée au capital de 177.000,00 euros dont le siège social est fixé à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144], Pinarellu, Zonza, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 823 002 811 représentée par ses cogérants, Monsieur Yves, Pierre, Joël MARCHI et Monsieur Vincent, François BARAT,

Locataire-gérant,

L'exploitation à titre de sous-location-gérance de restaurant sis exploité à [20144] SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, Pinarellu, connu sous l'enseigne « LE ROUF ».

Le présent sous-bail est consenti et accepté à compter du 20 mai 2020 jusqu'au 31 octobre 2020 et n'est pas renouvelable.

Pour unique avis, Le locataire-gérant.

AVIS

Suivant acte ssp en date du 01/02/2020 Mme ORSATELLI Elvira, demeurant Pino, 20228 PINO RCS a donné en location gérance à la société SAS 20254, SAS au capital de 1000 €, RCS 496 313 008 BASTIA Pino 20228 PINO, représentée par MAZOTTI Laurent, un fonds de commerce de Bar - Restaurant sis et exploité au Pino, 20228 PINO, pour une durée allant du 01/07/2020 au 31/08/2021 renouvelable par tacite reconduction.



04 95 32 04 40



**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 24/07/2020, Mr Didier VERDURI, né le 16/03/1969 à Paris, demeurant lieudit Razeto, Hameau d'Isolaccio, 20230 TAGLIO ISOLACCIO, a donné en location gérance à la société « CASA DOLCE », SAS au capital de 2000 €, dont le siège est Hameau d'Isolaccio, Lindinosa, 20230 TAGLIO ISOLACCIO, [RCS Bastia 880 094 743], son fonds de commerce de « DEPOT DE PAIN, VIENNOISERIE, PATISSERIE, RESTAURATION RAPIDE, LIVRAISON A DOMICILE, CREPERIE, GLACIER ET SALON DE THE » [RCS Bastia 518 809 454], sis et exploité Résidence le Roi Théodore, Bât B, Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO, sous l'enseigne « LE DOLCE », pour une durée de trois ans à compter du 1er août 2020, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de trois ans. Mention sera faite au RCS de Bastia.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

LOCATION - GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1ER Juillet 2020 fait à Ajaccio, La société SARL A3F, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis : Chioso Soprano, Baléone, 20167 SARROLA CARCOPINO immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 884 666 132, Représentée aux présentes par Monsieur Henri FERRANDI, en sa qualité de co-gérant, A confié à :

La société S.A.S. Pascal CECCALDI, Société par actions simplifiée au capital de trois cent mille euros [300 000 euros] dont le siège est sis lieu-dit Chioso Soprano, Baléone, 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 384 899 985, ceci pour son établissement secondaire à l'enseigne « Le RELAIS D'ESIGNA », 384 899 985 00053 prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Henri FERRANDI domicilié au dit siège, L'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce de STATION SERVICE, VENTES DE PNEUMATIQUES, ARTICLES DESTINES A L'ENTRETIEN DE VEHICULES sis et exploité à Sagone [20118] Commune de Coggia, lui appartenant, connu sous le nom commercial Relais d'Esigna, et pour lequel il est immatriculé au registre de commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de trois ans à compter du 1er Juillet 2020 pour se terminer le 30 Juin 2023 et renouvelable par tacite reconduction par période d'un an reconductible.

Pour avis,

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 75



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
MOYENNET, DUPOURQUÉ BARALE & ASSOCIÉS

Société d'Avocats
27 Cours Evrard de Fayolle
33000 Bordeaux
Tél. 05.56.01.99.77

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Calvi du 15/06/2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia le 26/06/2020, Dossier 2020 00019123 Référence 2B04P31 2020 A 00842,

La PHARMACIE DE LA SERRA, SELARL au capital de 200.000 €, dont le siège social est Chemin de Santore, Immeuble Laniella I, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 510 177 231,

A cédé à la SELARL LANIELLA PHARMA, au capital de 50.000 €, dont le siège social est Chemin de Santore, Immeuble Laniella I, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 883 488 603,

Le fonds de commerce d'officine de Pharmacie exploité Chemin de Santore, Immeuble Laniella I, 20260 CALVI, identifié à l'Insee sous le n° 510 177 231 00014,

Moyennant le prix de 1.074.500 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au fonds pour validité et chez la SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE MOYAERT DUPOURQUÉ BARALE & ASSOCIÉS, 27 cours Evrard de Fayolle, 33000 BORDEAUX, pour notification. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivent la dernière en date des publications prévues.

Pour avis.

N° 76



Me Olivier LE HAY
Notaire associé de la SAS
" Alain SPADONI
& Associés, Notaires ",
Ajaccio (Corse-du-Sud),
3 avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Régent »

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu le 30 juin 2020, enregistré à SPFE AJACCIO, le 1er juillet 2020, Dossier 2020 19922 réf 2020N 00275, a été cédé un fonds de commerce par : La Société RELAIS MON REVE, Société à responsabilité limitée au capital de 273000,00 €, dont le siège est à AJACCIO [20090], Lieudit Aspretto, RN 193, identifiée au SIREN sous le numéro 440461705 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

A :

La Société dénommée A3F, Société à responsabilité limitée au capital de 10000,00 €, dont le siège est à SARROLA-CARCOPINO [20167], Lieudit Chioso Soprano, Baleone, sous le numéro 884666132 et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO. .../...

Le fonds de commerce de STATION SERVICE, VENTE AU DETAIL DE CARBURANTS ET LUBRIFIANTS ET GAZ, VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, LEGUMES, FRUITS, CONFISERIE, BOISSON A EMPORTER, ARTICLES DE PRESSE, PAPETERIE, BAZAR, ARTICLES DE SPORT ET CAMPING, OUTILLAGES ET ACCESSOIRES AUTOS ET BATEAUX, APPAREILS ELECTROMENAGERS ET CHAUFFAGE, LOCATION ET VENTE DE BATEAUX, MOTEURS MARINE, ENGIN DE PLAGE NEUFS ET D'OCCASION sis à SAGONE [20118], Lieudit Esigna, Coggia, lui appartenant, connu sous le nom commercial RELAIS MON REVE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 440 461 705.

Prix : 110.000,00 €, dont 107.966,00 € aux éléments corporels et pour 2034,00 € pour le matériel.

Entrée en jouissance le 30 juin 2020. Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY, notaire ou domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C a été ordonnée ne temps utile.

Pour avis, Me Olivier le HAY, Notaire.

N° 77



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 09 Juillet 2020, enregistré à BASTIA le 15 Juillet 2020, dossier 2020 00021045, référence 2B04P31 2020 A 00918, Monsieur Antoine, Sauveteur CUBADDA, demeurant à BASTIA [20600] Avenue de la Libération, Villa Ponte Prado, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 309 351 179, a cédé à la société « MARBRERIE CUBADDA », société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20600] Avenue de la Libération, Villa Ponte Prado, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 882 028 418, un fonds de commerce de fabrication et vente de marbrerie funéraire, bâtiment et autres, inscriptions et photogravures sur différents supports et diverses applications à des fins funéraires, signalétiques, souvenirs touristiques et publicitaires à l'enseigne « MARBRERIE CUBADDA CORSICA GRAVURES » sis à BASTIA [20600] Avenue de la Libération, Villa Ponte Prado, moyennant le prix de 65.181 €, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour 20.000,00 €

- Aux éléments corporels pour 10.000,00 €

Ensemble30.000,00 €

- Aux marchandises pour la somme de 35.181,00 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 09 Juillet 2020.

Les oppositions seront reçues auprès de Monsieur Jules-Mathieu, Edmond ORSINI-CUBADDA Esqualité de président de la SAS MARBRERIE CUBADDA, au siège du fonds vendu, BASTIA [20600] Avenue de la Libération, Villa Ponte Prado, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues. .../...

N° 78

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

INSERTION UNIQUE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Avis est donné de la cession intervenue le 25 juillet 2016 par acte sous seing privé enregistré le 25 juillet 2016 à AJACCIO entre :

* La société dénommée Total Corse, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.395.979,00 euros dont le siège social est à BASTIA - Chemin de Paratojo - Résidence « LE DESK » et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 662 054 188 RCS Bastia, cédante ; et

* La Société dénommée DISTRIBUTION DE PETROLE ET ACCESSOIRES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5000,00 euros dont le siège social est fixé à GROSSETO-PRUGNA (Corse du Sud) Les Marines, BP 12 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 823 720 RCS Ajaccio, cessionnaire ;

Portant sur le fonds de commerce de STATION SERVICE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PETROLIERS OU AUTRES SOURCES ENERGETIQUE, AVEC PRESENTATION DE TOUTS SERVICES ET VENTE DE TOUTS ARTICLES POUVANT SATISFAIRE LES BESOINS DE L'AUTOMOBILISTE ET DE SON VEHICULE, EPICERIE, BAZAR, NOUVEAUTES, VENTE D'ALIMENTS A EMPORTER ET/OU A CONSOMMER SUR PLACE, connu sous le nom de STATION TOTAL LES MARINES DE PORTICCIO situé et exploité à GROSSETO PRUGNA (Corse du Sud) Lieu-dit « PORTICCIO ».

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 79

CORSE DE CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.623,00 euros

Siège social : Lieu-dit La Sauvagerie

20137 Porto-Vecchio

345 363 956 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 20 juillet 2020

L'associée unique personne morale de la société à responsabilité limitée dénommée CORSE DE CONSTRUCTION a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société avec date fiscale rétroactive au 1er janvier 2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société CORSE DE CONSTRUCTION au profit de la société dénommée CARDI, associée unique personne morale de la société dénommée CORSE DE CONSTRUCTION, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. .../...

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée CORSE DE CONSTRUCTION peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 80

A TINEDDA

SARL au capital de 8000 euros

Siège : Chez Mr et Mme JONCA

Victor François,

Le Château, Rizzanese

20100 Sartène

448279356 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Michèle, Marie, Noëlle, Pierrette DELSENY (épouse JONCA), demeurant C/o Mr et Mme Victor JONCA, Le Château, Rizzanese, 20100 SARTENE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Chez Mr et Mme JONCA Victor François, Le Château, Rizzanese, 20100 SARTENE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 81

A TINEDDA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège de liquidation :

Chez Mr et Mme JONCA Victor

Le Château, Rizzanese

20100 Sartène

448279356 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2019 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Michèle JONCA, demeurant C/o Mr et Mme Victor JONCA, Le Château, Rizzanese, 20100 SARTENE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 82



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Commune de CORBARA - 20256

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Mairie de Corbara

Adresse internet : <http://www.corbara.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>.

Objet du marché : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre du projet communal d'aménagement et de construction de logements sur la commune de Corbara.

CPV - Objet principal : 71241000.

Objets supplémentaires : 71335000.

Objets supplémentaires : 71410000.

Lieu d'exécution : commune de Corbara, 20256 Corbara.

Code NUTS : [FRM02].

Caractéristiques principales :

Description succincte : Choix d'une équipe pour l'assistance technique et la maîtrise d'œuvre d'une part, et l'assistance procédurale d'autre part, par la Commune de Corbara pour la définition du programme d'aménagement et de construction de logements sur les sites de "Borgo" et de "Cataraccio", l'assistance à l'organisation d'une consultation de promoteurs-constructeurs, et pour la maîtrise d'œuvre d'exécution.

Le projet porte sur deux sites territorialement distincts, et prévoit la réalisation globale d'un programme de 30 à 40 unités logements, proposés sous forme de petits collectifs et de maisons de village, et destinés à favoriser l'accès à la propriété de ménages et familles primo-accédants. La consultation est organisée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché pourra être prorogé par avenant, et pourra faire l'objet d'un marché de prestations similaires conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la Commande Publique.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence. Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un seul lot.

Lot n°1 : Assistance technique et maîtrise d'œuvre du projet communal [AMO Technique - AMOT]. - Compétences requises : bureau d'études techniques VRD.

Lot 1 : une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Lot n°2 : Assistance procédurale à l'organisation de la consultation de promoteurs-constructeurs [AMO Procédurale - AMOP]. - Compétences requises : assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financière en urbanisme.

Lot 2 : une tranche ferme et une tranche conditionnelle

Informations complémentaires : Les candidats ne peuvent soumissionner pour plusieurs lots. Les candidats peuvent, sur un seul lot, se présenter sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement. Aucun prestataire ne peut présenter sa candidature dans plusieurs équipes. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels, ou mandataire de groupement, et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les conditions de participation sont détaillées dans le Règlement de Consultation. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées sont admises à présenter leurs offres dans les mêmes conditions que les sociétés existantes.

En cas de groupement sur un lot, chaque membre du groupement devra remettre les pièces mentionnées supra. Informations sur le personnel responsable de l'exécution du marché : obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution du marché.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 07 Septembre 2020 à 16:00.

Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2020-005.

Renseignements complémentaires :

Le dossier de consultation sera mis à disposition sur la plateforme de dématérialisation <https://www.e-marchespublics.com> [accès gratuit, libre, direct et complet]

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats admis à l'audition (cf règlement de consultation)

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres devront être transmises au plus tard le 07 septembre 2020 à 16h00 par voie dématérialisée, en format PDF reproductible sur le profil d'acheteur suivant :

<https://www.e-marchespublics.com>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 Juillet 2020.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 BASTIA CEDEX

Tél. : 0495328866

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

<https://www.e-marchespublics.com>

N° 83

COLLECTIVITÉ DE CORSE

Commune de SAN DAMIANO

Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire n° 001/2020 du 24 juillet 2020, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au hameau de Bonifacio, références cadastrales :

Section B numéro 20 et Section B numéro 21 lots 8 à 10 dont les propriétaires connus sont :

- Madame Marie Madeleine PASQUALINI épouse GUERRAND - 8 Montigny - 77120 CHAILLY EN BRIE ;

- Monsieur Claude Ange Toussaint PASQUALINI - 57 Boulevard du Nord - 32200 GIMONT ;

- Monsieur Valentin Mathieu PASQUALINI - 191 Chemin de Las Coumes - 40700 PEYRE ;

- Monsieur Joseph Marie PASQUALINI - 25 rue de la Ribère - 65100 ASPIN EN LA-VEDAN ;

- Madame Charlotte Madeleine PASQUALINI - 10B Chemin du Blanquet - 31270 VILLENEUVE TOLOSANE ;

- Monsieur Albert Mathieu PASQUALINI FRETAULT - 10 Chemin du Blanquet - 31270 VILLENEUVE TOLOSANE ;

Et ce au sens des articles L.2243-1 à L.2243-4 du code général des collectivités territoriales,

Ce procès-verbal peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes :

Le vendredi de 14 heures à 16 heures.

Fait à SAN DAMIANO, le 24 juillet 2020,

Le Maire, Etienne GIUDICELLI.

N° 84

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'ORTALE D'ALESANI A PARTIR DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE CARCHETTO ET DU FORAGE DU RESERVOIR

Commune d'Ortale d'Alesani

(projet poursuivi par la commune d'Ortale d'Alesani)

2ème insertion,

DUREE DES ENQUETES [arrêté préfectoral n° 227-2020 du 9 juillet 2020] :

Pendant 34 jours consécutifs, du mercredi 29 juillet 2020 au lundi 31 août 2020 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune d'Ortale d'Alesani :

* l'enquête préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général ;

- à l'instauration des périmètres de protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine ;

* l'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune d'Ortale d'Alesani à partir du captage de la source de Carchetto et du forage du réservoir.

SIEGE DES ENQUETES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS :

* Mairie d'Ortale d'Alesani.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 18 juin 2020] :

Monsieur René ANDOLFO recevra le public en mairie d'Ortale d'Alesani selon les modalités suivantes :

* mercredi 29 juillet 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* vendredi 7 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

* jeudi 20 août 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* lundi 31 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

En cas d'empêchement de Monsieur René ANDOLFO, les permanences seront assurées par Madame Lætitia ISTRIA, désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant, selon les mêmes modalités.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique [04 95 35 90 14].

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie d'Ortale d'Alesani.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le lundi 31 août 2020, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie d'Ortale d'Alesani, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

AVIS DE MARCHÉ**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Commune de GHISONACCIA
Place de l'Hôtel de Ville
20240 GHISONACCIA
Tél : 04.95.56.15.10 - Fax : 04.95.56.06.47
Courriel : mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Adresse internet du profil d'acheteur :

Correspondant : Monsieur le Maire

Objet du marché : Réalisation d'un réseau d'assainissement au droit de la future ZAC de Ghisonaccia

Renseignements relatifs au marché : Il est prévu une décomposition en lots. Chaque lot donnera lieu à un marché public unique. Chaque candidat peut présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables constituant une offre globalisée présentée pour plusieurs lots. Les prestations du lot n°2 sont divisées en une tranche ferme et 1 tranche optionnelle.

Le marché à tranches optionnelles sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

Désignation des lots et nature des prestations :

Lot 1 - Réseaux

Lot 2 - Poste de refoulement (Tranche Ferme + Tranche optionnelle)

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges et notamment dans le CCTP.

Variantes libres : Autorisées pour tous les lots - **Variantes exigées :** Non prévues pour tous les lots

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1° du Code de la commande publique Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Durée prévisionnelle du marché ou délai d'exécution

Lot 1 : 2 mois

Lot 2 : Tranche Ferme : 1 mois - Tranche Optionnelle : 7 jours

Les périodes de préparation pour chaque lot sont indiquées dans le cahier des charges.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Septembre 2020

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : français - **Unité monétaire utilisée :** l'euro

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME.

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, intervenant pour la sélection des candidatures.

Situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ;

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat n°2016-360 du 25 mars 2016.

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : 26 AOUT 2020 - 11h00

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : . Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

La maîtrise d'oeuvre est assurée par BET POZZO DI BORGIO - Lot Arbusceta - Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Modalités et Adresse de remise des plis : Les soumissionnaires doivent obligatoirement transmettre leurs plis par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <https://www.achatspublicscorse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Seule la transmission de la copie de sauvegarde est autorisée par voie papier, adressée à Monsieur le Maire de la Commune de GHISONACCIA à l'adresse supra. Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrits dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 BASTIA Cedex

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 28 juillet 2020

Le Maire,

DERNIERES MINUTES

N° 86

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil**Article 1378-1****Code de Procédure Civile****Loi n°2016-1547****du 28 Novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 30 septembre 2004,

Monsieur Gabriel SANTINI, en son vivant retraité, demeurant à AJACCIO [20000] 25 avenue Impératrice Eugénie Résidence Sébastiani, Bat C2.

Né à ALGER, (ALGERIE) le 16 décembre 1949. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO [20000] (FRANCE), le 28 novembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MATIVET Jean- François, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 10 juillet 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MATIVET, notaire à AJACCIO [20000], référence CRPCEN : 20003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, savoir à partir du : 17/07/2020.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis, Le notaire.

N° 87

CHJUCU**SARL au capital de 1.000 €****Siège social : Lieu-dit Erbajolo****RN 193, 20600 Furiani****808 161 780 RCS de Bastia**

Le 15/07/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 21 rue du Docteur Goujon, 75012 PARIS. Radiation au RCS de BASTIA et réimmatriculation au RCS de PARIS.

N° 88

SARL Napstore Formation**Au capital de 1000 euros****Siège social à 20090 - Ajaccio****Numéro SIREN 797 832 201****RCS d' Ajaccio****AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 28 juin 2020. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Monsieur Alain Wanaïque demeurant Les Collines du Salario, L'avenin B1 à 20000 Ajaccio est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé Les Collines du Salario, L'avenin B1 à 20000 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

**Pour avis et mention,
Monsieur Alain Wanaïque,
Liquidateur.**

N° 89

SOPOLO**SARL au capital de 1.000 €****Siège : Villa Madeleine****Chemin de Rondoli, 20260 Calvi****885322784 RCS de Bastia**

Par décision de l'AGE du 27/07/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 120.000 € par apport de titres, le portant ainsi à 121.000 €. Mention au RCS de Bastia.

N° 90

EGB**SARL au capital de 1000 €****Siège social : Lieu-dit Linstinchi****Plaine de Peri - 20167 Peri****RCS Ajaccio 807889460**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/2019, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M SANCHEZ Guy demeurant Lieu-dit Linstinchi, Plaine de Peri, 20167 PERI pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS d' Ajaccio.

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code Civil,
Article 1378-1
Code de Procédure Civile,
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016.**

Suivant testament olographe en date du 01/05/2018, Mme Marie Clarinde Antoinette PANDOLFI, veuve non remariée de Mr Jean Paul DE ROCCA SERRA, en son vivant demeurant à SOTTA [20146] 41 rue principale, née à SERRA DI SCOPAMENE [20127] le 08/09/1925, décédée à SOTTA [20146] le 28/04/2020, a consenti un legs universel au profit d'une personne.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], suivant procès-verbal de dépôt et description en date du 15/07/2020, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI d'AJACCIO le 23 juillet 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Sylvie MICHELI BP 44 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, chargé de la succession.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**Pour Avis,
Me MICHELI.**

**BATI-2B CONSTRUCTION
SARL au capital de 7.000 €
Siège : Route de Calzarellu
20243 Prunelli Di Fiumorbo
750639650 RCS de Bastia**

Par décision de l'AGE du 31/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. VENTURINI Jean-François route de calzarellu, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de Bastia.

**INCORE CRYO
SAS en liquidation
Au capital de 1.000 €
Siège social : Immeuble Ciabrini
Quartier Poretta
20137 Porto-Vecchio
840 554 711 R.C.S. Ajaccio**

Le 27/07/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation à compter du même jour. L'associé unique, Pierre Eugène SAVIGNONI, Villa CUPPULATA, Chemin de BACCAJO, 20137 PORTO-VECCHIO exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Immeuble Ciabrini, Quartier PORETTA, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Mention : RCS AJACCIO

Pour avis,

**CHANGEMENT
DE NOM PATRONYMIQUE**

M. Vienne (Cyril, René, Augustin), né le 16 juillet 1979 à MAISONS ALFORT, 94700, FRANCE, demeurant 4 RAMPE SAINTE CROIX, CORTE, 20250, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants Vienne (Lia-Maria, Antoinette, Pauline, Julie), née le 7 avril 2013 à BASTIA, 20200, FRANCE, Vienne (Lesia, Marie-Antoinette, Rose, Julie), née le 30 décembre 2016 à BASTIA, 20200, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir Feracci, afin que (Lia-Maria, Antoinette, Pauline, Julie) s'appelle Feracci, et afin que (Lesia, Marie-Antoinette, Rose, Julie) s'appelle Feracci.

**ACD EMBALLAGES
SARL au capital de 762245 €
Siège social : Les Lauriers Roses
Résidence les Collines
20260 Calvi
RCS Bastia 438038507**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M MERLIN Robert demeurant 9 rue Anna Jacquin, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2020. Radiation au RCS de BASTIA.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le numéro 6829 du 10/07/2020 concernant la constitution de la SCI MELU.

Il fallait lire :

« Lieu-dit Grotta », concernant l'adresse du siège.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**ENC
SARL au capital de 500 €
Ld Costa - 20232 Oletta
RCS 828 710 590**

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Aux termes de l'AG en date du 29 juin 2020, en application de l'article L.223-42 du Code de commerce il a été décidé la poursuite de l'activité de la société.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 24/07/2020, n° 6831, concernant la prorogation de la durée de la société D.G.F.

Il fallait lire :

L'AGE a décidé de proroger de 69 années la durée.

Au lieu de :

L'AGE a décidé de proroger de 99 années la durée.

Pour Avis,

**23GCONSEIL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euro(s)
Siège social : Lotissement Suerticcia
Numéro 12 - Zonza
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
En cours d'immatriculation au RCS**

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce N°5 parue au présent journal numéro 6828 du vendredi 3 juillet 2020,

Il fallait lire :

Siège social : Lotissement SUERTICCIA - Numéro 12 - ZONZA - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

Date des statuts : SSP : 25/06/2020

Président de la société : Monsieur Michaël Jacques CHICHE, né(e) le 09/10/1971 à BOULOGNE-BILLANCOURT, de nationalité française, demeurant au Lotissement SUERTICCIA - Numéro 12 - ZONZA - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO,

Le reste de la parution étant inchangée.

Pour avis et mention,

**SARL AGENCE NOUVELLE
KYRN IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200 €uros
RCS Ajaccio : B 522 560 374
Siège social : 20142 Campo**

**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale extraordinaire des associés par un acte en date du 29 février 2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mr GLINATSIS Claude Jean André, demeurant quartier Pietralba, immeuble Le Créno, Bât.BI, résidence des Lacs, 20090 AJACCIO, et constate la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

**Pour avis,
Le Liquidateur.**

**SPERANZA
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 Euros
Siège social à Cuttoli-Corticchiato
(20167) Lieu-dit Tarragiu
RCS Ajaccio : 843 651 027**

Suivant une assemblée générale extraordinaire en date à Cuttoli-Corticchiato du 9 avril 2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2020 et la nomination en qualité de liquidateur de Mme Catherine PLACIDE, demeurant à LA COLLE SUR LOUP [06480] 375 Chemin des Campons, cogérante en exercice, à la date du 30 avril 2020, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société ou sera adressée la correspondance et seront notifiés tous actes et documents. Formalités au RCS d'AJACCIO.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Nîmes du 27 juillet 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : C INVEST

Siège : Le Village - 20244 AÏTI

Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés civiles, commerciales, industrielles et financières,

- l'acquisition de valeurs mobilières de toute nature,

- la gestion de ces participations et de ces valeurs mobilières,

- le placement des disponibilités de la société,

- la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement,

Et d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 10.000 € en numéraire.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Transmission d'actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Président : Monsieur Pierre-Arnaud Pas-sani, demeurant à Marseille [13012] - 111 Avenue Fernandel.

Commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Michel Gasner, domicilié à Chamonix Mont-Blanc [74400] - 206 Rue Helbronner

Commissaire aux comptes suppléant : La société Altitude Audit sise à Chamonix Mont-Blanc [74400] - 206 Rue Helbronner

RCS : BASTIA

Pour avis.

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision de l'associé unique du 5 mars 2020, enregistré à BASTIA le 06/07/2020 dossier n°2020 00020228, la Société INTER EAUX. CORSE dont le siège social est à CAMPO QUERCIO, 20270 ANTISANTI RCS. BASTIA 508 046 802, a décidé la dissolution par anticipation de la Société, avec transmission universelle de son patrimoine à l'Associé Unique la société CHAUFF'ELEC dont le siège social est CAMPO QUERCIO, C/O MR CHARLES GRAZIANI, 20270 ALERIA immatriculé au RCS et au répertoire des métiers sous le numéro 499 731 271 RM 2B, et ce à compter du même jour.

Cette dissolution sans liquidation entraîne la transmission universelle de son patrimoine à l'Associé Unique et la disparition de la personnalité morale de la Société INTER EAUX. CORSE

Pour avis et mention,

N° 104

GOZZI CONSTRUCTIONS
Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société
par Actions Simplifiée
Capital : 7500 Euros
Siège social : Lieu-dit San Giovanni
Piscia Rossa - 20167 Appietto
R.C.S. : Ajaccio B 479 440 646

Suivant délibération extraordinaire des associés en date du 23 juillet 2020 :

* La société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du même jour ;

* Monsieur Fernando GOMES GONCALVES gérant de la société sous forme de SARL a été nommé Président de la société sous sa nouvelle forme ;

* Les statuts de la société sous sa nouvelle forme ont été adoptés, étant précisé que les cessions et transmissions d'actions sont soumises à l'agrément stipulé à l'article 11 desdits statuts.

Pour Avis,

**PROCHAINE
PARUTION**

**DOUBLE
NUMERO**

ICN - 07/08/2020

14/08/2020

N° 6833#6834

N° 105

CAMPO DI LICCIA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit Parmentil
Route de Porto-Vecchio
20169 Bonifacio
418 838 892 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2020, l'associée unique a nommé en qualité de cogérante Madame Françoise, Martine LAPOTRE (épouse LEBRUN) demeurant Lieu-dit Parmentil, Route de Porto-Vecchio, 20169 BONIFACIO pour une durée illimitée.

Pour avis,
La Gérance.

N° 106

CASA S
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bastia (20200)
4B boulevard Paoli
823 917 000 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision du 30 juillet 2020, l'associée unique VICTORIA CORP. SARL au capital de 310.000 €, sise à BASTIA (20200) 4 bis Boulevard Paoli, 799 603 998 RCS BASTIA, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al.3 du Code. Les créanciers de la société CASA S pourront former oppositions devant le tribunal de Commerce de BASTIA dans les trente jours de la présente publication.

N° 107

ELEC BTP
SAS au capital de 4000 euros
Siège social : Lieu-dit Ondella,
Porticcio, Résidence A Signoria,
Grosseto-Prugna - Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
RCS Ajaccio 839 271 277

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/01/20 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de secrétariat et gestion d'entreprise à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

 **DEPOSEZ**
vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 108

SCI CAMPIANI
SCI au capital de 40920 €
Siège social : RD10
Lieu-dit Campiani
Route de Figarella, 20290 Lucciana
RCS Bastia 453391914

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 11/07/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M Paoli Yves Albert demeurant Campo Maggiore, 20253 FARINOLE pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de BASTIA.

N° 109



Société par Actions Simplifiée
« **Alain SPADONI**
& Associés, Notaires »
3 Avenue Eugene Macchini
Immeuble "Le Regent" - B.P 101
20177 Ajaccio Cedex 1

Modifications statutaires

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alain SPADONI le 2 juin 2020 contenant CESSION de PARTS SOCIALES enregistré au SPFE d'AJACCIO le 10/06/2020 référence 2A04P31 2020N 00226 a été constatée la modification suivante des statuts de la société civile immobilière IMMO TRANSACTIONS ayant son siège social à AJACCIO (20000), 3, Avenue Nicolas Pietri immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le N°SIREN 834 050 049 :

1/ Nomination d'un nouveau Gérant :
Ancienne mention article 18.2

Nomination de la Gérance :
Monsieur Ange Marie Christian LECA demeurant à PIETROSELLA Corse du Sud)-MARELLICI - Lieudit SETTE NAVE- Presqu'île de l'ISOLELLA

Nouvelle mention article 18.2

Nomination de la Gérance :
Monsieur Félicien CATHERINE demeurant à AJACCIO (20090) Immeuble le Mozart, Avenue Maréchal LYAUTEY.

2/ Changement de siège social :

Ancienne mention article 4 :

Siège social :
AJACCIO (Corse du Sud) 3 Avenue Nicolas PIETRI

Nouvelle mention article 4 :

Siège social :
Immeuble le Mozart, 18 Avenue Maréchal Lyautey, 20090 AJACCIO

Pour avis, Le notaire.




LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  Infolegale

VERS LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE DE CORSE

Elargir le périmètre de protection sur la côte occidentale de la Corse et créer une réserve naturelle sur le modèle de celle des Bouches de Bonifacio. Dans les cartons depuis plusieurs années, le projet a non seulement refait surface mais a été approuvé par la Commission permanente de l'Assemblée de Corse.



Photo OEC

Le 29 juillet, la Commission permanente de l'Assemblée de Corse, réunie en mode délibérant, s'est penchée sur le rapport relatif au processus de création d'une nouvelle réserve naturelle de Corse sur la façade maritime nord occidentale de l'île, dans la zone limitrophe de l'actuelle réserve naturelle de Scandola qui, au printemps dernier, s'est vu retirer le diplôme européen d'espace protégé que lui avait attribué le Conseil de l'Europe en 1985.

Depuis le transfert de compétences engagé au titre des lois de 2002 relatives à la Corse et à la démocratie de proximité puis à leurs décrets d'application en date du 18 mai 2005, il existe trois types de réserves naturelles: les réserves naturelles nationales (RNN), créées par l'État; les réserves naturelles régionales (RNR), créées par les régions et les réserves naturelles de Corse (RNC) créées par la Collectivité de Corse (CDC). L'ordonnance du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles a par ailleurs permis de «simplifier et de clarifier les dispositions relatives aux réserves naturelles (RNN, RNR et RNC), en particulier les dispositions de compétence et de procédure». Dans ce cadre, la Collectivité de Corse contrôle donc la gestion des différentes réserves naturelles en Corse et dispose du pouvoir d'en créer de nouvelles sur des espaces «présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale pour la protection des milieux naturels». Un tel classement peut intervenir à l'initiative de la CDC, à la demande de propriétaires, mais également à la demande de

l'État et c'est à l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) qu'a été confié la mission de préparer les décisions en matière de contrôle des réserves naturelles de Corse, mais aussi d'initier la création ou l'extension éventuelles de réserves naturelles, en tenant compte de la situation générale de la biodiversité en Corse et d'éventuels projets existants.

De Calvi à Cargèse, la côte occidentale de la Corse, dans la partie centrale de laquelle se trouve la réserve de Scandola, offre des sites d'une géodiversité et d'une biodiversité remarquables. Ce secteur géographique est actuellement doté de différents outils visant à la préservation de son patrimoine naturel: le site «Golfe de Porto», d'une superficie de 118 km², inscrit sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'Unesco et dont l'OEC a été officiellement désigné gestionnaire début 2019; quatre sites désignés «Natura 2000» [deux au titre de la directive «Oiseaux» deux autres au titre de la directive «Habitats-Faune-Flore» représentant une superficie cumulée d'environ 1275 km²; la réserve naturelle de Scandola, à la fois marine [1000 ha] et terrestre [919 ha]. Cette réserve faisait, jusqu'à présent, l'objet d'un projet d'extension inscrit comme une action prioritaire de l'analyse stratégique régionale de Corse, approuvée dès le 23 mars 2012 par l'Assemblée de Corse. D'une superficie d'environ 1800 km² [180 000 ha], le périmètre initial d'étude correspondait à la façade maritime nord-occidentale de la Corse, du cantonnement de pêche de la Revellata, au nord de la presqu'île du même nom [commune de Calvi] jusqu'au niveau de la

QUID DE L'ALPANA ?



Programme immobilier «idéal investissement locatif», nom de restaurant, de brasserie, d'association sportive, de SCI, de société de promenade en mer... Son nom est mis à toutes les sauces: l'alpana, le balbuzard pêcheur, est un des rapaces emblématiques du littoral corse et notamment de Scandola. L'ennui est que la frontière qui sépare un animal emblématique d'une attraction touristique puis d'une espèce en danger tend à devenir bien ténue. S'il bénéficie d'une protection totale sur le territoire français et est inscrit à l'annexe 1 de la directive Oiseaux de l'Union européenne, avec interdiction de le détruire, le mutiler, le capturer ou

le perturber intentionnellement, reste qu'il ne s'accommode pas forcément très bien de la fréquentation de ses zones d'habitat ou de leur survol par drones. Le service «Espaces protégés» de l'OEC assure la coordination du suivi de la reproduction du balbuzard pêcheur en Corse dans le cadre d'un programme sur les oiseaux nicheurs marins et côtiers. En janvier 2020, sur l'ensemble de la Corse, 67 nids ont été repérés et cartographiés. Dont 13 sont détruits et inoccupés depuis de nombreuses années (parfois plusieurs dizaines d'années), 5 sont considérés comme en mauvais état ne permettant pas une reproduction des oiseaux dans leur état actuel, 23 étaient en état moyen et 25 en bon état, laissant supposer une utilisation potentielle de 48 nids. Pour la saison 2020, 35 territoires (ou couples territoriaux) peuvent être considérés comme occupés en Corse dont 16 nids avec reproduction certaine et 19 avec reproduction probable. 15 nids avec reproduction certaine sont situés dans le périmètre des sites Natura 2000 Calvi-Cargèse (dont 10 sur le périmètre du site Unesco et 4 dans la réserve naturelle de Scandola). À la mi-juillet 2020, 7 nids présentaient des jeunes à l'envol ou proches de l'envol (1 dans le Cap Corse, 6 sur les sites Natura 2000 «Calvi-Cargèse» dont 2 dans la réserve naturelle de Scandola), représentant un total de 10 poussins: la plupart avaient seulement un poussin. Le suivi scientifique sera poursuivi les prochaines années et donnera lieu à des rapports périodiques en début de saison, à la mi saison et à la fin de chaque saison de reproduction de l'Alpana en rendant les données publiques. ■

petite plage de Stagnoli, qui marque la limite sud de la commune de Carghjese. Il longeait ainsi un linéaire côtier de plus de 270 km. 3 Au large, ce périmètre s'étendait jusqu'aux eaux territoriales (12 milles nautiques) et intègre les trois principaux canyons sous-marins de Calvi, Galeria et Portu. Malheureusement, de même qu'il y a du provisoire qui dure, il y a aussi parfois du prioritaire qui est voué à attendre un certain temps. Voire un temps certain. De plus, le décret qui réglemente la réserve gagnerait à être dépoussiéré: inchangé depuis 2015, il s'avère parfois obsolète, peu adapté aux évolutions de la fréquentation de la zone et ne permettant pas de prendre en compte certaines nuisances potentielles pour la faune comme par exemple les drones, d'apparition récente. Et en avril dernier, le Conseil de l'Europe retirait à la réserve son diplôme européen des espaces protégés. Une décision motivée par le fait que le site subissait une pression excessive du fait d'une fréquentation touristique, qui selon les experts, n'a pas été suffisamment régulée. Également pointés du doigt, une insuffisance de moyens matériels et humains et le périmètre resté inchangé. En juin dernier, cela dit, les experts faisaient savoir que la réserve pourrait récupérer ce diplôme, si certaines conditions étaient remplies: que d'ici la fin de l'année, le projet d'extension ait progressé et que des efforts aient été faits pour maîtriser la fréquentation, et notamment limiter le flux des bateliers.

C'est dans ce contexte qu'intervient la proposition de création d'une réserve naturelle de Corse (RNC), dans la zone limitrophe de l'ac-

tuelle réserve naturelle de Scandola. L'objectif, à terme, est de finaliser d'ici 2022 la création d'un espace protégé marin sur le modèle de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, plus grande réserve naturelle de France métropolitaine, gérée par l'Office de l'environnement. Elle serait alors dotée d'une réglementation incluant différentes zones de protection: un périmètre général, une zone de protection renforcée et une zone de protection intégrale.

Le rapport présenté à la Commission permanente de l'Assemblée de Corse a fait l'objet d'un amendement présenté par Petr'Antò Tomasi, président du groupe Corsica Libera à l'Assemblée de Corse. Se disant favorable «sans réserve au choix d'une extension de la réserve de Scandola menée sous l'égide de l'Office de l'environnement de la Corse» il proposait que l'avis favorable à la création de la nouvelle RNC «s'accompagne d'une demande de transfert à la Collectivité de Corse du pouvoir réglementaire relatif au périmètre actuel de la réserve » pour l'heure régi par le décret du 9 décembre 1975. Et que soit précisé que, «dans l'attente de la mise en œuvre du transfert du pouvoir réglementaire à l'Assemblée de Corse, il serait souhaitable que l'Etat procède à la mise à jour de la réglementation des dispositions du décret dont le caractère obsolète est admis». Le rapport, amendé, a été adopté. L'OEC est mandaté pour mettre en œuvre les démarches nécessaires à la finalisation du dossier de classement, la définition précise du périmètre et l'élaboration du règlement de mise en œuvre de ce nouvel espace protégé marin de Corse. ■ EM

In giru à l'arburu

Entre février et mars 1945, Anne Frank, 15 ans, mourait du typhus dans le camp de concentration de Bergen-Belsen où elle avait été déportée en compagnie de sa sœur aînée, Margot. Réfugiée dans un appartement secret, aménagé par Otto, le père d'Anne et Margot, dans un immeuble d'Amsterdam abritant les locaux de la société qu'il dirigeait, la famille Frank y avait survécu cachée, du 6 juillet 1942 au 4 août 1944, date à laquelle la police allemande effectua une descente dans l'immeuble et découvrit leur cachette. Durant les deux ans passés à vivre dans la clandestinité et la peur, Anne a tenu son journal, qui fut retrouvé et préservé par Miep Gies, une employée d'Otto Frank et amie de la famille. L'adolescente y mentionnait un maronnier qu'elle observait au fil des saisons depuis une lucarne. L'arbre, quoique malade, fut longtemps préservé en mémoire d'Anne Frank, avant d'être abattu par une tempête en 2010. Mais dès 2005, ses fruits avaient été prélevés pour la culture de jeunes arbres, offerts par

la fondation Anne-Frank pour être plantés un peu partout dans le monde. L'un d'eux a été offert au village de Pianellu, dans le Boziu, en 2010, à l'occasion d'une opération de réhabilitation de la châtaigneraie de la commune, dans le cadre d'un programme Terranea de la Fondation Umani. Depuis 4 ans, le Foyer rural de Pianellu et l'association Terra Eretz Corsica Israël organisent début août un événement autour de cet arbre, pour rendre hommage à Anne Frank et à toutes les victimes de la Shoah. Cette édition 2020 accueille la comédienne Elie Axas pour des lectures d'extraits du journal d'Anne Frank ; la docteure en Histoire moderne et contemporaine Sandrine Szwarc, enseignante à l'Institut universitaire d'études juives Élie Wiesel, pour une conférence sur « *Le féminin dans l'école de pensée juive de Paris* » ; M^e Muriel Ouaknine-Melki, avocate de la famille de Sarah Halimi et présidente de l'Organisation juive européenne (OJE), qui tient une conférence sur « *La justice face à l'antisémitisme* » ; la mezzo-soprano Katerina Kovanji qui donne un récital mêlant chants hébreux, yiddish et corses.

Le 2 août, de 11 h à 19h. Pianellu. 📞 06 13 65 54 04 & www.facebook.com/Foyer-Rural-A-Teghja-Pianellu-309988649450060/



Festival de l'Olmou

Créé en 2018 par de jeunes artistes, en partenariat avec le Comité d'animation municipalité d'Olmeto, soutenu par la Collectivité de Corse et le ministère de la Culture, ce festival de théâtre gratuit se déroule en plein air. Cette troisième édition, dont la programmation a été adaptée aux événements afin d'assurer aux spectateurs le respect des consignes sanitaires en vigueur, propose quatre spectacles (donnés deux fois), des soirées lecture ainsi que trois ateliers de pratique artistique donnant lieu à des restitutions publiques. Les 1^{er} et 3 août, à 20h30, lecture mise en espace par Corentin Le Bras de la pièce de David Harrower *Des couteaux dans les poules*: sur la lande écossaise, une jeune femme mal mariée et mal aimée, tente de décrire son monde et ses sentiments avec le peu de vocabulaire qu'elle possède, jusqu'à ce que Gilbert, le meunier, lui fasse découvrir la puissance des mots. Le 1^{er} août à 18h et le 4 août à 21h, *Un temps avec une bouche*, création chorégraphique et sonore de Thomas Nolet. Les 2 et 3 août à 18h, *Le bruit des bagues*, d'après la nouvelle éponyme de l'auteur de SF Alain Damasio, une création de Tristan Diquero: dans un futur assez probable où règne le marketing, où des bagues centralisent toutes les informations permettant de mieux profiler les consommateurs, un vendeur décide, par amour, de changer de vie et d'entrer en dissidence. Le 2 août à 20h30 et le 4 août à 18 h, *Les petits princes*, une création de Lonis Bouakkaz, d'après *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry et des poèmes de Jean Tardieu. Chaque soir, la comédienne et metteur en scène Marion Tecquert propose un épisode de *J'aurais jamais cru que ça pouvait exister, un pays aussi beau*, lecture-spectacle inspirée du roman de John Steinbeck, *Les raisins de la colère*.

Du 1^{er} au 4 Août 2020. Quartier de l'Ortale, Olmeto. 📞 06 16 65 78 03 / 06 28 01 19 84 & www.facebook.com/festivaldelolmu



ÉDOUARD PHILIPPE EN CORSE



Illustration d'après photos DR

Le Premier ministre, Edouard Philippe, est en Corse les 3 et 4 juillet 2019. Une première. Si le chef de l'Etat a effectué deux déplacements dans l'île – en février 2018 à l'occasion du 20^e anniversaire de l'assassinat du préfet Claude Erignac, et en avril 2019 dans le cadre du grand débat national – le chef du gouvernement ne s'y était encore jamais rendu. Sans qu'on puisse les qualifier d'hostiles ou froides, les relations entre le Premier ministre et l'exécutif régional ont été plutôt distendues. À plusieurs reprises, Edouard Philippe recevra à Matignon les représentants de la Collectivité de Corse ou Gilles Simeoni, mais l'interlocutrice désignée est Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. De plus, Emmanuel Macron a donné le ton dès sa première visite, en fermant la porte à la quasi-totalité des demandes de la majorité régionale, [coofficialité de la langue, amnistie des prisonniers, statut de résident], hormis l'inscription de la Corse dans la Constitution. Une orientation qui se confirme avec la nomination, quelques semaines plus tard, de Josiane Chevalier au poste de préfète de Corse. Sous une courtoisie de façade, les relations entre celle qui est la première femme à exercer ces fonctions dans l'île et la majorité territoriale vont s'avérer tendues. La première session ordinaire de l'Assemblée de Corse, le 27 mars 2019, lors de laquelle la préfète présente le compte-rendu d'activité des services de l'Etat, illustre bien la qualité des rapports entre le pouvoir régional et la représentante de l'Etat. «*Vous êtes une préfète éminemment politique, davantage sans doute que vos prédécesseurs. Ce que montre à suffisance votre activité soutenue à cet égard, y compris, souvent, dans les domaines de compétence de la Collectivité de Corse*» lui assène ainsi le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni. Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, salue «*une préfète de terrain*» pour mieux décocher un «*vous le dites à chacun de vos interlocuteurs: «Je ne fais pas de politique»*». La qualité de nos relations m'autorise à vous dire que, sur ce dernier point, personne ne croit à vos paroles. Et d'ailleurs, y croyez-vous vous-même?» Propos adressés et reçus avec le sourire, mais même mouchetés, les fleurets sont de sortie. Peu après, le 4 avril, la majorité territoriale boycotte la seconde visite en Corse d'Emmanuel Macron.

La venue du Premier ministre intervient donc dans un contexte assez crispé. Pour autant, l'atmosphère de ce déplacement s'avère moins lourde que celles des visites présidentielles. Il est vrai que Matignon a annoncé d'emblée la couleur: accompagné de l'incontournable Jacqueline Gourault et de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, Edouard Philippe vient s'entretenir avant tout avec les maires et acteurs économiques locaux pour parler économie,

social, environnemental ou urbanisme. Cela dit, assurant être venu «*dans un esprit d'écoute et de dialogue*», il rencontre, le 3, les représentants de la majorité territoriale, tout en évitant de s'avancer sur les sujets politiques qui achoppent, préférant confirmer les engagements pris par le chef de l'Etat, tels que la mise en œuvre d'un Plan de transformation et d'investissement pour la Corse. Selon Gilles Simeoni, si le Premier ministre a «*écouté*», il n'en demeure pas moins que les réponses, si réponses il y a, viendront non de Matignon mais de l'Elysée. Le 4, à Vignola, en Corse-du-Sud, Edouard Philippe accompagné de François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire, promet, d'ici 2050, l'autonomie... énergétique de la Corse. ■ PMP

UN AN PLUS TARD

Josiane Chevalier a quitté la Corse début janvier 2020, remplacée par Franck Robine, précédemment préfet de Martinique. Les relations entre la majorité territoriale et le représentant local de l'Etat, qui semblaient s'engager sur un mode moins conflictuel, seront dominées par la nécessité de faire face de concert à la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a pour effet d'évacuer momentanément les revendications et divergences d'ordre politique. La proposition de l'Exécutif de Corse, le déconfinement venu, d'instaurer un green pass imposant un test de dépistage pour toute personne entrant en Corse, s'est heurtée au refus du gouvernement, mais un dispositif similaire a été mis en place en Outre-mer. Jean Castex, nouveau Premier ministre, a par ailleurs annoncé un renforcement des dépistages dans les ports et aéroports avec des tests obligatoires à Marseille-Provence pour les voyageurs en provenance de 16 pays considérés comme «à risque». Franck Robine a quitté sa fonction de préfet de Corse pour exercer celle de conseiller auprès du Premier Ministre. ■

CARNETS DE BORD

UN LIVRE, DES MOTS, DES SONDAGES

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République* du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



Nicolas Sarkozy ne s'est pas ennuyé pendant le confinement ! Un an après *Passions*, l'ancien président de la République publie aux éditions de l'Observatoire *Le temps des tempêtes*, un récit long (523 pages) et très détaillé de ses dix-huit premiers mois de mandat, de sa prise de fonctions à la réunion du G20 en pleine crise économique et financière. Un deuxième tome est annoncé et il en faudra sans doute un troisième pour arriver à 2017.

En le lisant, on croit souvent entendre parler Nicolas Sarkozy, tant son style lui ressemble : vif et rapide, parfois familier, parfois un rien naïf, toujours cash. Il ne s'encombre pas de circonlocutions pour décrire les situations et, plus encore, leurs acteurs.

Certains de ceux-ci en prennent pour leur grade. Ainsi écrit-il de Jean-Louis Debré, ancien président du Conseil constitutionnel, qu'il a eu « une carrière inespérée au regard de son peu d'intérêt pour les débats intellectuels ou programmatiques » ; de Laurent Fabius qu'il lui faisait penser à la « noblesse provinciale » et qu'il « n'a réussi que quand il a été nommé ». S'il évite de trop dire tout le mal qu'il pense de son Premier ministre François Fillon, s'il épargne Jean-Louis Borloo tout en égratignant Alain Juppé et Bernard Kouchner, s'il ne s'appesantit pas sur « la prudence excessive et la lenteur assumée » de l'ère chiraquienne, il réserve ses meilleures flèches à François Bayrou, que « son tempérament profond porte à une détestation de tous ceux qui avaient réussi là où lui-même avait échoué » et qu'il compare au Frolo de Notre-Dame de Paris : « Victor Hugo a montré que ceux qui se donnent en exemple sont au mieux comme les autres [...] et peuvent parfois être pires. » Installant François Bayrou sur la plus haute marche du podium des traîtres, Nicolas Sarkozy prévoit qu'Emmanuel Macron « en fera, avant la fin de son quinquennat, l'amère expérience. Je n'en doute pas un instant ». Au moment où Macron doit nommer Bayrou commissaire au Plan et où le maire de Pau manifeste quelques exigences, le pronostic est intéressant...

Parfois, d'une seule phrase, Nicolas Sarkozy résume assez bien les choses. Ainsi de Bertrand Delanoë : « Il a été trop attentif à son

image et, de peur de l'ébrécher, il a développé une aversion aux risques. » Bien vu. Il rend aussi des hommages appuyés à Edouard Balladur, Christine Lagarde ou, plus inattendu, Michel Rocard.

Sur le plan international, il dresse un portrait tout en nuances de George Bush et ne cache pas une admiration affectueuse pour Angela Merkel. Avec parfois un peu d'énervement, tant la chancelière allemande a fait de la patience sa vertu principale, quand Nicolas Sarkozy aime foncer et renverser les tables. « Il ne faut surtout pas chercher à la convaincre, écrit-il. Si on la braque, elle peut devenir inexpugnable dans son immobilité. Plus on la pousse, plus elle se renforce. C'est une redoutable tueuse à sang-froid [...] J'aime sa résilience et son côté indestructible. Elle est à l'image de sa coiffure, qui ne change jamais ».

Le plus intéressant chez ce faux-dur, ce vrai sentimental qui dit aimer depuis l'enfance tempêtes et orages, c'est sa haine des dogmes, des habitudes, du renoncement, son goût pour les aspérités et les combats de boxe politiques. Il ne cesse aussi de manifester son besoin de revanche, lui qui s'est toujours décrit en petit chose au milieu des élites. Quand il parle avec le pape Benoît XVI (son pape préféré, si l'on ose dire), qu'il se dispute un morceau de chocolat avec Vladimir Poutine ou qu'il fait du bateau avec George W. Bush, on sent qu'il n'en revient pas d'être arrivé là. Racontant son discours devant le congrès américain au Capitole, il écrit d'ailleurs : « J'avais vu tant de fois le pupitre et le décor à la télévision. Cette fois-ci, j'y étais. » Un côté petit garçon émerveillé qui a pu exaspérer quand Sarkozy était à l'Élysée, et qui serait presque touchant aujourd'hui. Enfin, bien sûr, il y a la Corse. Jeune ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy expliquait souvent, devant les journalistes, son attachement particulier pour l'île en raison des origines de sa première épouse, Marie-Dominique Culioli, avec laquelle il a eu deux fils, Pierre et Jean. À travers eux, on avait le sentiment qu'il se sentait un peu corse lui-même, malgré les aléas de la vie privée.

Dans *Le temps des tempêtes*, l'ancien président ne manque pas de vanter beauté, charmes et qualités de la Bretagne ou de l'Alsace et de leurs habitants, mais c'est à la seule Corse qu'il consacre huit



Illustrations d'après photos DR

pages. Il faut dire que l'actualité politique y est autrement plus remuante qu'en Bourgogne ou dans le Val de Loire. «*C'est comme si chaque Corse avait son agrégation de politique!*» note-t-il d'ailleurs. C'est aussi à la Corse que Nicolas Sarkozy a réservé sa première séance de dédicaces à Ajaccio, le 24 juillet, pas très loin de son lieu de vacances en famille. «*La tempête Nicolas*», a titré *Corse-Matin*. Dans les allées du centre culturel Leclerc, les fans ont parfois attendu longtemps et la séance a duré plus de trois heures. A la fin, derrière son masque, Sarkozy transpirait comme à la fin d'un meeting. Mais de meetings, il assure qu'il ne sera plus question: «*Tout ce que je pourrai faire pour aider mon pays, je le ferai. Mais le retour dans une vie politique active, non.*»

Dans son livre, Nicolas Sarkozy mêle des sentiments parfois contradictoires, qu'il résume ainsi: «*Il faut relire Prosper Mérimée pour comprendre qu'au fond, rien n'a changé dans la mentalité profonde des insulaires, qui demeurent aussi prompts à l'accueil chaleureux, à l'amitié sincère, qu'à la violence la plus brutale. Qui peuvent être ouverts et généreux, mais également fermés comme dans un camp retranché, et à la limite de l'égoïsme quand il s'agit d'aider quelqu'un qui n'est pas corse de père en fils depuis au moins huit générations*». Il poursuit: «*Comment ne pas aimer les Corses? C'est impossible, tant il y a d'histoires à partager, d'humour à goûter, d'authenticité à respecter. Mais dans le même temps, comment ne pas s'énerver à propos de la Corse qui trouve qu'on n'en fait jamais assez pour elle, et qui vous reproche dans la foulée d'en faire trop sans la laisser vivre? [...] Je reconnais bien volontiers ne pas avoir beaucoup mieux réussi que les autres avec la Corse. Mais je revendique d'avoir essayé plus souvent, et plus fortement que tous les autres*». Il ne revient pas sur le référendum de 2003, mais juge regrettable que les responsables politiques corses rencontrés acceptent bien des initiatives mais les enterrent sitôt que le ministre ou le président ont repassé la Méditerranée. Ainsi regrette-t-il que les travaux de l'autoroute ralliant Bastia à Ajaccio n'aient toujours pas commencé, ou que ses idées pour le tourisme ou l'énergie n'aient pas été suivies d'effet.

De Jean-Guy Talamoni, il écrit [on est alors en 2017-2018]: «*Au début, je pensais qu'il pouvait être un interlocuteur utile. Je m'étais trompé pour une raison qui ne tient ni à son tempérament ni à sa personnalité mais bien plutôt à sa proximité avec Charles Pieri [...] Il était inutile de chercher à convaincre Jean-Guy Talamoni.*»

Sur l'avenir de la Corse, Nicolas Sarkozy martèle, et on ne s'en étonnera pas: «*La pire chose qui pourrait arriver à cette île miraculeuse serait son indépendance. Les insulaires seraient alors livrés à l'idéologie d'une minorité et à la cupidité d'une mafia qui entraînerait la société corse vers ses plus mauvais penchants. Tout le monde y perdrait. Les 320 000 Corses se retrouveraient isolés, orphelins, abandonnés à leurs divisions séculaires. La pauvreté et le sous-développement seraient inéluctables. Comme le serait la mise en coupe réglée des Corses les plus entreprenants qui verraient la mafia insulaire vivre à leurs crochets et sans freins ni limites. Heureusement que l'Etat est présent et qu'il sert de garde-fou*». Avant de terminer sur une note plus sentimentale que politique: «*Lorsqu'on a une fois dans sa vie laissé la Corse entrer dans son cœur, il n'y a plus aucun moyen de l'en faire sortir.*»

LE TURN-OVER MINISTÉRIEL

Il s'est écoulé trois semaines entre la nomination du gouvernement de Jean Castex, le 6 juillet, et la publication de l'additif qu'a constitué la liste de onze secrétaires d'Etat. Ce n'est pas très important, dit-on, on s'en moque même un peu. Mais, pendant trois semaines, personne ne savait qui était l'interlocuteur, au sein du gouvernement, pour traiter des transports, des retraites, des affaires européennes, des personnes handicapées, de la transition écologique. Derrière ces titres, il y a des interlocuteurs, syndicats, associations et entreprises. Comment peut-on réellement faire avancer une politique dans ces conditions? En trois ans, le quinquennat d'Emmanuel Macron en est au troisième Garde des Sceaux, quatrième ministre de l'Agriculture, troisième ministre de l'Intérieur, troisième ministre de la Culture. Clément Beaune, que l'on dit très brillant, est le cinquième titulaire du fauteuil [éjectable, apparemment] des



Illustrations d'après photos DR

affaires européennes, et le dixième en dix ans sous trois présidents différents. On imagine ses homologues des autres pays s'arrachant les cheveux sans jamais avoir le temps de nouer de vraies relations de confiance. Tout cela n'est pas très sérieux.

LE POIDS DES MOTS

Au cours de chaque mandat présidentiel, il y a toujours un moment où président, gouvernement et majorité sont rattrapés par le sujet de la sécurité. Ce n'est pas nouveau: c'est sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing qu'Alain Peyrefitte, Garde des Sceaux, avait fait voter la loi «Sécurité et Libertés» qui fit couler tant d'encre...

Ces dernières semaines, les faits divers sont revenus à la une de l'actualité: un chauffeur de bus, Philippe Monguillot, frappé à mort à Bayonne pour avoir demandé à des passagers de mettre un masque; une jeune gendarme, Mélanie Lemée, tuée par un automobiliste qui refusait de s'arrêter lors d'un contrôle routier dans le Lot-et-Garonne; Axelle Dorier, morte à Lyon après avoir été traînée sous une voiture par un automobiliste [volontairement ou non, ce sera à la justice de le dire]. Sans oublier les policiers régulièrement menacés, agressés, caillassés.

Sur ces sujets, il faut faire très attention aux mots que l'on emploie. Faute d'avoir respecté cette règle, Emmanuel Macron a fait une jolie boulette en déclarant sur TF1: «*Nous prendrons toutes les dispositions pour que la réponse judiciaire soit rapide et au rendez-vous de ces incivilités [...] Nous ne pouvons pas accepter – et je n'accepterai pas – dans notre pays que ces incivilités deviennent une habitude.*» Le mot «incivilité» figurait dans la question du journaliste. Mais Emmanuel Macron n'était pas obligé de la reprendre par deux fois à son compte. Il pouvait même la balayer et utiliser un autre mot. L'incivilité quotidienne, c'est plutôt le fumeur qui jette un mégot par terre ou le passager des transports qui pose les pieds sur un siège. Mais sûrement pas les faits mentionnés ici. Gérald Darmanin a tout de suite compris et rectifié en parlant d'«en-

sauvagement» de la société (naguère, Jean-Pierre Chevènement avait évoqué les «sauvageons») tandis que Marlène Schiappa faisait du zèle en accueillant sous le vocable «incivilités» les délits et même les crimes. Tous ne doivent pas posséder le même dictionnaire.

UN PEU DE PATIENCE!

J'aime les sondages, qu'il est bon ton de vouer aux gémonies. Je les aime parce qu'ils offrent les grandes tendances de l'état de l'opinion publique à un moment précis. Il ne faut surtout pas les considérer comme des pronostics. Un sondage ne prévoit jamais une victoire, mais il fournit de précieuses photos. Pourtant, mes amis sondeurs sont parfois présomptueux et mes confrères journalistes trop pressés: ainsi le JDD, s'appuyant sur un sondage de l'Ifop, titre «*Débuts mitigés pour Jean Castex*». Quoi, «mitigés»? Seulement 47% des Français approuvent son action contre 53% qui disent ne pas l'approuver. Que peut valoir un sondage réalisé les 9 et 10 juillet, portant sur un Premier ministre nommé six jours plus tôt et que 90% des Français connaissaient à peine la veille? De même, interrogés les 15 et 16 juillet, après le discours de politique générale du chef du gouvernement, 55% des personnes interrogées se disent «satisfaites» de Jean Castex. Ce sondage-ci n'est pas plus probant que ce sondage-là.

Détail qui n'en est pas un: seulement 5% des Français répondent ne pas avoir d'opinion sur Jean Castex. Un petit coup d'œil dans les archives de l'Ifop permet de constater que ce pourcentage était autrefois très élevé lorsque venait d'être nommé un Premier ministre peu ou pas connu: 51% de «ne se prononce pas» en 1962 pour Georges Pompidou, 64% en 1972 pour Pierre Messmer, 67% en 1976 pour Raymond Barre, 56% en 1984 pour Laurent Fabius, 21% pour Edouard Philippe en 2017. Effet, sans doute, des réseaux sociaux, les Français ont une opinion sur tout et tout de suite. Ils ont bien de la chance, si c'en est une. ■

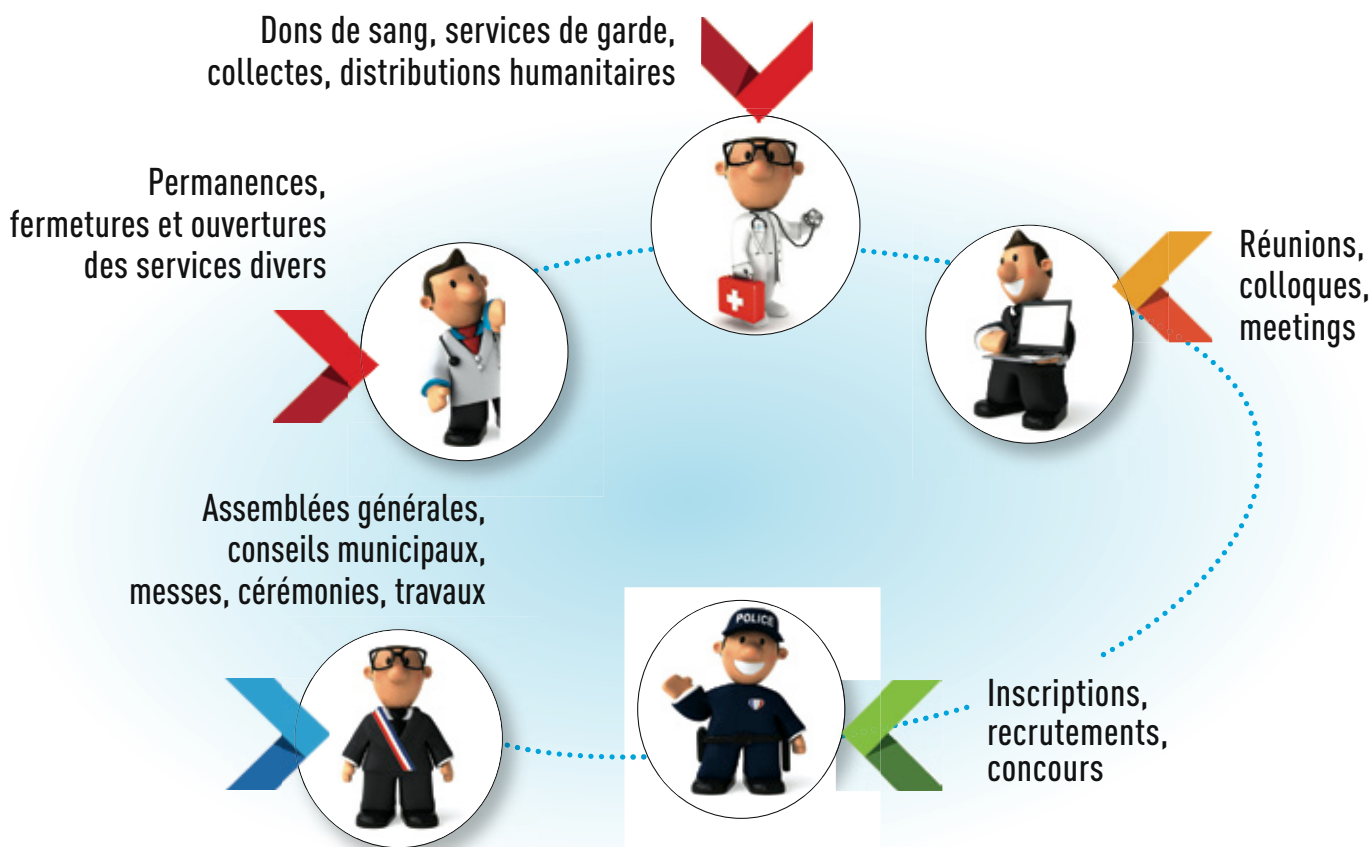
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



SCALDERA ISOLAMENTU
ISOLATION CHAUFFAGE
LIGNAMERE VENTILAZIONE
VENTILATION MENUISERIES

Projet régional de 200 logements pilotes

jusqu'à 15 000 euros d'aide

In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Retrouvez toutes les informations auprès de votre conseiller Espace Info Energie au :
04 95 72 13 25 www.aue.corsica

COLLETTIVITÀ di CORSICA
COLLETTIVITÀ di CORSICA
Agence Accorciu, Urbanismu
è Energia di a Corsica
Agence Aménagement,
Urbanisme et Énergie de la Corse

ORELI
Outils pour la Rénovation
Énergétique du Logement Individuel

ORELI C'EST QUOI ?

- La réalisation et la prise en charge financière des études ;
- L'accompagnement des ménages tout au long des travaux ;
- Une aide financière jusqu'à 15 000 euros par projet et cumulable avec toutes les aides existantes (ANAH, OPAH, AGIR +, Cite etc...);
- Un outil de lutte contre la précarité énergétique ;
- Un plan de relance pour les entreprises et les artisans du BTP ;
- Un plan de formation dans les métiers du bâtiment et énergies renouvelables.

UN BILAN D'ÉTAPE QUI CONFIRME L'INTÉRÊT DE CE DISPOSITIF INNOVANT

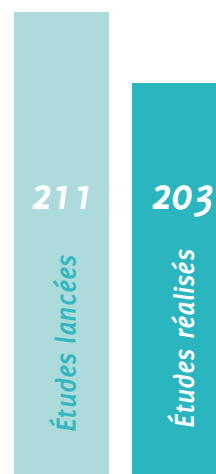
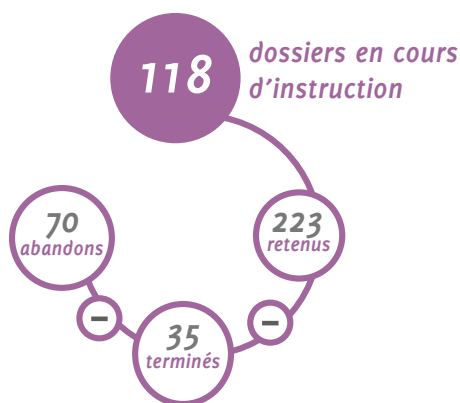
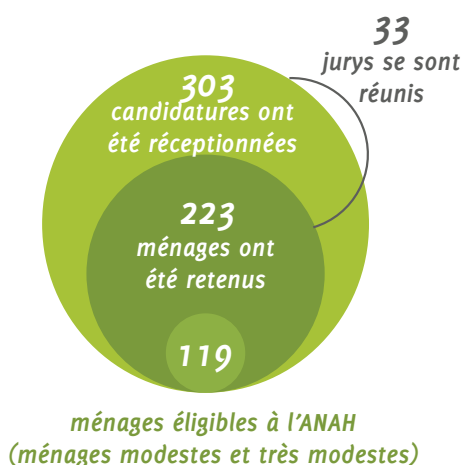
" Ce dispositif innovant, adopté à l'unanimité le 3 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse, s'inscrit dans le cadre des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, conduite par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse."

" L'enjeu est de définir la méthode la plus pertinente pour mener à bien les projets de rénovation énergétique des maisons individuelles et d'en optimiser la mise en œuvre à grande échelle."



Le recrutement des ménages est essentiellement fait par les Conseillers ORELI (Conseillers des Espaces Info Energie et des Plateformes de la Rénovation énergétique de la CAPA et du Fium'Orbu Castellu). Ces conseillers, repartis sur l'ensemble du territoire, accompagnent les ménages du début jusqu'à la fin des travaux et permettent au quotidien de faire le lien avec divers partenaires et entreprises. Ils restent le maillon essentiel du dispositif.

EN CHIFFRES



101 dossiers passés en consultation des entreprises



22 chantiers en cours de finalisation
35 chantiers terminés



800 007 euros de primes ont déjà été allouées pour 57 dossiers.